

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

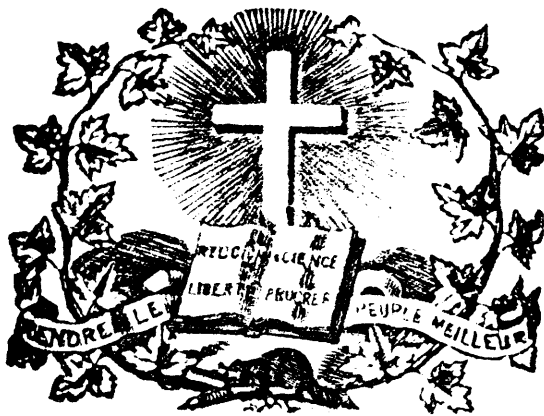
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XV.

Québec, Province de Québec, Novembre 1871.

No. 11.

SOMMAIRE : — **LITTÉRATURE** : Poésie : La prière pour les morts, par Victor Hugo. — Carnet d'un Flaneur : Notes et Fragments. — A quoi sert la Science. — **PÉDAGOGIE** : Du Système dans l'Enseignement. — De l'Ordre dans une Ecole de Filles. — Difficultés Grammaticales. — Phrases à Corriger. — Pensées et Maximes. — L'Instruction Publique en Suède. — **HISTOIRE DU CANADA** : Bataille de Châteauguay. — **AVIS OFFICIELS** : Ministère de l'Instruction Publique. — Nominations de Membres de Bureaux d'Examineurs, d'un professeur à l'Ecole Normale Laval, de Commissaires et de Syndics d'Ecoles. — Érections de Municipalités Scolaires. — Diplômes octroyés par les Ecoles Normales et les Bureaux d'Examineurs. — Liste des Livres approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique depuis sa formation jusqu'à ce jour. — Concours pour la publication d'une Série de Livres de lecture français. — Secrétariat Provincial : Liste des Aspirants au Service Civil qui ont obtenu des certificats. — Règlement pour l'enseignement de l'Agriculture dans les Ecoles Normales Laval et Jacques Cartier. — **PARTIE ÉDITORIALE** : Concours pour la Publication d'une Série de Livres de Lecture Français pour les Ecoles Catholiques. — Revue Mensuelle. — **NOUVELLES ET FAITS DIVERS** : Bulletin de l'Instruction Publique. — Bulletin Géographique. — Bulletin des Sciences. — **ANNONCES** : Etablissement d'Éducation de Madame Thivierge. — Dictionnaire Généalogique. — Nouveau Cours de Langue Anglaise. — **Nouvel Abrégé de Géographie Moderne.**

Mais eux, si tu savais de quel sommeil ils dorment !
Leurs lits sont froids et lourds à leurs os qu'ils déforment,
Les anges autour d'eux ne chantent pas en chœur ;
De tout ce qu'ils ont fait le rêve les accable ;
Pas d'aube pour leur nuit ; le remords implacable
S'est fait ver du sépulcre et leur ronge le cœur.

Tu peux avec un mot, tu peux d'une parole,
Faire que le remords prenne une aile et s'envole
Qu'une douce chaleur réjouisse leurs os !
Qu'un rayon touche encor leur paupière ravie,
Et qu'il leur vienne un bruit de lumière et de vie,
Quelque chose des vents, des forêts et des eaux !

Oh ! dis-moi, quand tu vas, jeune et déjà pensive,
Errer au bord d'un flot qui se plaint sur la rive.
Sous des arbres dont l'ombre emplît l'âme d'effroi,
Parfois, dans les soupirs de l'onde et de la brise,
N'entends-tu pas de souffle et de voix qui te dise :
— Enfant ! quand vous prirez, priez-vous pas pour moi ?—

C'est la plainte des morts !—Les morts pour qui l'on prie
Ont sur leur lit de terre une herbe plus fleurie.
Nul démon ne leur jette un sourire moqueur.
Ceux qu'on oublie, hélas !—leur nuit est froide et sombre,
Toujours quelqu'arbre affreux, qui les tient sous son ombre,
Leur plonge sans pitié ses racines au cœur !

Prie afin que le père, et l'oncle, et les aïeules,
Qui ne demandent plus que nos prières seules,
Tressaillent dans leur tombe en s'entendant nommer,
Sachent que sur la terre on se souvient encore,
Et, comme le sillon qui sent la fleur éclore,
Sentent dans leur œil vide une larme germer !

V. Hugo.

(Les feuilles d'automne.)

LITTÉRATURE

POÉSIE.

LA PRIÈRE POUR LES MORTS.

Prie encor, mon enfant, pour tous ceux que recouvre
La pierre du tombeau dormant,
Noir précipice qui s'entr'ouvre
Sous notre foule à tout moment !
Toutes ces âmes en disgrâce
Ont besoin qu'on les débarrasse
De la vieille rouille du corps.
Souffrent-elles moins pour se taire !
Enfant ! regardons sous la terre !
Il faut avoir pitié des morts !

A genoux, à genoux, à genoux sur la terre
Où ton père a son père, ou ta mère a sa mère,
Où tout ce qui vécut dort d'un sommeil profond !
Abîme où la poussière est mêlée aux poussières,
Où sous son père encore on retrouve des pères,
Comme l'onde sous l'onde en une mer sans fond !

Enfant ! quand tu t'endors, tu ris ! L'essai des songes
Tourbillonne, joyeux, dans l'ombre où tu te plonges,
S'effarouche à ton souffle, et puis revient encor ;
Et tu rouvres enfin tes yeux divins que j'aime,
En même temps que l'aube, œil céleste elle-même,
Entr'ouvre à l'horizon sa paupière aux cils d'or !

Carnet d'un Flaneur.

NOTES ET FRAGMENTS.

C'était dans un petit village des Vosges. J'avais remarqué un soir, en rentrant à mon auberge, un chariot sous des arbres, à la marge d'un pré, et je m'étais bien promis de venir le dessiner le lendemain. Il me semblait que j'en pourrais faire ensuite une charmante eau-forte. Il y aurait d'abord le chariot avec ses lignes naïves et simples, l'œil se poserait dessus tout de suite ; puis, il y aurait au-dessus de lui le fouillis des branches d'arbres sous lesquelles il était remis ; il y aurait à côté quatre ou cinq grands troncs de sapins qu'il était allé chercher dans la montagne, et qu'il avait apportés là un à un ; il y aurait comme fond la haie du jardin voisin, avec des

pièces de linge qui séchaient dessus. Il n'y a plus qu'à joindre à tout cela deux ou trois poules qui ont passé par les trous de la haie et font l'école buissonnière, et c'est un tableau complet.

J'aurais voulu déjà être au lendemain matin, et je suivais en idée les lignes et les contours de tous ces objets, les simplifiant à la manière de Ch. Jacque, et calculant déjà mes ombres et mes lumières. Je me donnais ainsi un avant-goût des plaisirs du lendemain.

Le lendemain matin, il pleuvait. Pour tuer le temps et tromper mon impatience, je me mis à dessiner la cuisine de l'auberge, puis les gens qui passaient sur le chemin. Mais le cœur n'y était pas, et je retrouvais toujours dans un coin de mon imagination le groupe d'arbres, le chariot et la haie, j'en étais obsédé.

Enfin, vers midi la pluie cesse ; je pars en courant, mon album sous le bras. C'est singulier ! le coin de mes rêves ne me paraît pas, à beaucoup près, aussi joli que la veille. Est-ce mon imagination qui m'a joué ce tour ? est-ce la lumière qui est mauvaise ? est-ce l'éclat de la verdure qui est trop cru après la pluie ? En tous cas, il y a quelque chose qui me déconcerte et dont je ne puis me rendre compte. J'y suis : le chariot n'est pas tout à fait au plan où il devrait être. Je le voudrais plus rapproché de ce grand arbre du milieu. Les lignes se composeraient mieux, l'ensemble aurait plus d'unité. Je m'approche du chariot et j'essaye de le mettre au point voulu ; mais il m'est impossible de le faire avancer d'un pouce. Je cherche du secours et je m'avance tout le long de la haie... je tombe à l'improviste au beau milieu d'une vente d'objets mobiliers.

Quelle aubaine ! il y aura peut-être là quelques vieux bahuts enfumés, quelques vieilles faïences du bon temps, avec des dessins naïfs et des couleurs éclatantes. Je pense tout de suite à ma collection, et j'oublie et le chariot et l'eau-forte à la manière de Ch. Jacque. C'est dans le petit verger d'une très-modeste cabane que se fait cette vente. Un homme, debout sur une table, s'égosille à crier la mise à prix des objets et les surenchères qui se succèdent lentement. Il prodigue les plaisanteries au gros sel, et les clins-d'œil pour exciter l'imagination des acheteurs prudents. Assis à une table voisine, un monsieur prend des notes ; c'est le notaire du village, qui fait dans ces occasions office de commissaire-priseur. J'apprends de mes voisins que c'est la vente d'une pauvre vieille femme, morte depuis quelques semaines. Les assistants connaissent, pièce par pièce, tout son pauvre ménage, aussi bien que s'ils en avaient eu à la main le catalogue imprimé. Elle avait ceci et cela depuis plus de soixante ans ; ce meuble lui était venu d'un héritage, cet autre d'une emplette. Il y avait sur un dressoir deux douzaines d'assiettes toutes neuves qui excitaient bien des convoitises. La défunte les avait achetées, il n'y avait pas plus de cinq ou six ans, à cause des images sans doute, car elle s'était contentée de les regarder et ne s'en était jamais servie. C'étaient de ces horribles faïences avec impressions en noir, où l'on voit le départ du soldat ; les exploits du soldat en Crimée, en Italie et en Cochinchine ; les succès du soldat, ses bons mots, et finalement son retour au village. Les paysans se moquèrent ouvertement de ma naïveté lorsque, dédaignant les assiettes illustrées, je me fis adjuger, à un sou pièce, une douzaine de vieilles assiettes de Guebwiller, qui datent bien d'un siècle. Elles sont uniformément ornées d'un coq fantastique, qui se tient, une patte en l'air, sur un terrain découpé en tricorne de gendarme. Ce coq, bien entendu, est de profil. Il regarde une demi-douzaine de roseaux verts et roides ; derrière lui on aperçoit une petite barrière rustique en forme de dièse. Ces coqs sont uniformes et évidemment copiés sur un même modèle, seulement la fantaisie ou l'inattention du faïencier anonyme a disposé l'œil de telle sorte, que ces animaux, uniformément posés, offrent les physionomies les plus variées et les plus expressives. Les uns sont sérieux, les autres ricanent. Il y en a un qui louche, un autre qui se pâme, deux qui regardent le ciel d'un air extatique fort rare chez les coqs, et un autre dont la prunelle obstinément baissée cherche sur le sol ou un grain de mil ou une perle imaginaire. Je le répète, tout cela est d'une naïveté enfantine ; mais quelle pâte ! quelles vives couleurs ! quelle aubaine pour un véritable amateur de vieilles faïences !

Pour trois sous, j'obtins le saladier. Ce second succès me grise : je poursuis de mes vœux et de mes enchères une jolie étagère, d'une simplicité monacale, mais d'une grâce de formes et d'une élégance extrêmes. Je sais d'avance dans quel coin de mon cabinet de travail je la placerai. Tout-à-coup, j'aperçois sur le manteau d'une cheminée un petit Christ de cuivre, qui, à vue d'œil, et de la distance où je suis, doit dater de deux siècles au moins. Combien peut-il valoir ? Qui me le disputera ? Et je cherche dans la foule qui est ce qui pourrait bien me le disputer : j'ai complètement oublié l'étagère ; je regarde le crieur qui sur ce simple regard me fait adjuger... quoi ? l'étagère ? Point du tout, l'étagère a été vendue pendant que je me laissais fasciner par mon Christ de cuivre. Il me fait adjuger pour la somme de sept sous (sans compter les frais) une petite hotte en bois. L'indifférence des assistants ne connaît plus de bornes. Pris ainsi au dépourvu, j'hésite un instant ; puis pour changer tous ces rires mo-

queurs en admiration, et laisser dans le pays une réputation méritée de générosité et de magnificence, j'offre mon emplette à un petit garçon. Le petit garçon me regarde d'un air penaud et croit que je me moque de lui. "Prends-la ! prends-la !" lui crie-t-on de tous côtés. On la lui met sur le dos ; alors il s'enfuit à toutes jambes, de peur de me voir revenir sur ma décision.

Tout, à peu près, est vendu. Il ne reste bientôt plus que le petit Christ de cuivre. Je m'approche du notaire-commissaire-priseur, et je le prie de mettre cet objet aux enchères, afin que je puisse m'en aller. Il me répond brusquement que c'est impossible, et recommence à griffonner des notes. Évidemment, il ne m'a pas compris ; je renouvelle ma demande. Il lève les épaules, tout en écrivant, et me répond que "cela ne se fait pas." — Je vois ce que c'est, lui dis-je d'un ton piqué, quelque riche amateur vous a prié de lui réserver cet objet ; mais, Dieu merci ! ce n'est pas d'aujourd'hui que je vais dans les ventes, j'en connais les usages ; j'ai le droit de surenchérir et je surenchérirai. Le brave homme se mit à me regarder en souriant. "Si vous n'étiez pas étranger, me dit-il, vous ne m'auriez pas proposé de mettre ce Christ en vente ; il ne fait pas partie de la succession ! — Mais, alors, à qui appartient-il ? — A personne, et personne n'a le droit d'en disposer. Dans nos pays, c'est un axiome que "le bon Dieu ne se vend pas," quand même il serait en or massif et enrichi de pierres précieuses. Le bon Dieu est le protecteur de la maison, il y reste ; celui qui achètera la maison sera protégé par lui, mais il n'en sera pas le possesseur ; il n'aura pas plus le droit de le vendre qu'il n'a eu celui de l'acheter. Quand il mourra à son tour, le Christ en protégera d'autres, sans être jamais la propriété de personne. Si j'essayais de le mettre en vente, les paysans me lapideraient avec vos assiettes !"

Je me le tins pour dit, et, au lieu de me répandre en regrets stériles sur ma mauvaise chance, je cherchai des distractions là où j'étais bien sûr d'en trouver. Un des paysans m'aida à faire avancer le chariot de quelques pas sous les arbres, et je pris immédiatement mon crayon. J'emportai de là un croquis, dont l'eau-forte, je l'espère, aura quelque succès, si jamais je l'exécute. — *Magasin Pittoresque.*

A Quoi Sert la Science ?

A tout. On pourrait écrire des volumes sur les applications les plus extraordinaires, les plus inattendues et les plus profitables des connaissances positives. Ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre cette tâche ; je me contenterai d'une anecdote maritime où la physique, la zoologie et la géologie réunies auraient pu conjurer et ont certainement amoindri les dangers d'un échouage qui pouvait entraîner la perte du navire, et par un mauvais temps celle de l'équipage.

Je m'étais embarqué à Scarborough, jolie ville de la côte Est de l'Angleterre, sur un bateau à vapeur qui devait me déposer le lendemain à Douvres, avant le départ des paquebots qui font le trajet de cette ville à Calais. Le matin, nous étions dans le détroit, mais enveloppés d'une brume épaisse ; de l'arrière on ne distinguait pas l'avant du navire. Le capitaine savait qu'il était près de la côte, la sonde accusait une profondeur de 40 mètres ; la prudence conseillait de mouiller une ancre et d'attendre que la brume fut éclaircie ; mais le navire devait arriver à Douvres à neuf heures du matin, heure du départ du paquebot de Douvres. Le capitaine se contenta donc de ralentir la marche du navire. Le sifflet de la machine se faisait entendre à de courts intervalles, afin d'avertir les bateaux qui auraient pu se trouver devant nous, et d'éviter ainsi un abordage dangereux. J'étais inquiet, et en écoutant attentivement les coups de sifflet j'entendis l'écho de chaque coup répercuté par la côte : c'était une preuve que nous étions devant de hautes falaises. Au moyen d'une montre à secondes, je constatai qu'il s'écoulait quatre secondes entre le bruit du sifflet et son écho. La température de l'air indiquée par le thermomètre était de 10 degrés centigrades ; à cette température le son parcourt 340 mètres par seconde : en quatre secondes le son parcourait donc la distance de 1360 mètres du navire à la falaise, et sous forme d'écho de la falaise au navire. Il faut donc prendre la moitié de cette distance, soit 680 mètres, pour avoir la distance du navire au pied de la falaise, distance très-rapprochée pour un grand bâtiment comme le nôtre. Ainsi, malgré la brume, l'acoustique nous donnait une mesure exacte de l'intervalle qui nous séparait de la côte.

Un autre signe nous indiquait qu'elle était très-rapprochée. J'entendais les cris de nombreuses mouettes (*Larus*) qui remplissaient l'air de leurs voix discordantes : or ces nuées de mouettes se tiennent toujours dans le voisinage des falaises ou des écueils ; ce sont les mâles qui se jouent dans les airs et pêchent des petits poissons et des mollusques, pendant que les femelles couvent leurs œufs dans les rochers inaccessibles. Je communiquais ces observations au capitaine, lorsque le navire s'arrêta brusquement : il était échoué. La brume ne se dissipait pas, on ne distinguait rien à terre ; cependant peu à peu elle s'éclaircit, et nous vîmes que nous étions à 300 mètres de terre, au pied des hautes falaises qui se terminent à Douvres par celle qui porte le nom de Shakspeare. Ces falaises sont composées de craie blanche. La marée baissait, le navire se couchait peu à peu sur le flanc. Le capitaine était fort inquiet ; le navire pouvait avoir eu des avaries dans la quille, et peut-être se défoncer en restant pour ainsi dire à sec. Je pus le rassurer : en effet, la craie blanche est, comme on sait, une roche molle, friable, se laissant écraser facilement ; en se couchant, le navire se faisait pour ainsi dire un lit dans la roche. Une autre considération me rassurait : la falaise crayeuse s'éboule sans cesse et reculent ainsi, en s'éloignant de la côte, vers l'intérieur du pays. Ces faits sont connus sur les côtes de Normandie comme sur celles d'Angleterre. Je voyais de nombreux éboulements à terre, et les rochers sur lesquels nous étions échoués n'étaient qu'un éboulement tombé dans la mer à l'époque où la falaise plongeait immédiatement dans les flots. Les écueils sur lesquels nous étions couchés ne formaient donc pas un tout compacte et continu ; c'étaient des blocs et des fragments séparés, qui n'avaient aucune cohésion entre eux et se déplaçaient ou s'écrasaient sous le poids énorme du bateau à vapeur. Une avarie n'était donc pas à craindre comme sur des roches dures, le granite, le gneiss ou des calcaires compactes. Le navire s'inclinait doucement ; on chercha à le soutenir au moyen des grandes vergues placées comme des béquilles du côté qui s'abaissait de plus en plus. Deux d'entre elles se brisèrent sous l'énorme poids, et le navire acheva de se coucher sur le côté. Son inclinaison était de 20 degrés, et l'on avait peine à se tenir sur le pont. Vers midi, la marée commença à monter ; bientôt le navire se releva un peu, et, à mesure, nous apercevions que la mer prenait autour de nous une teinte laiteuse : c'était la craie écrasée par le poids du steamer qui se mêlait à l'eau, et nous avions la preuve que le navire n'était fait un lit au milieu de cet éboulement sous-marin. Un remorqueur à vapeur était venu de Douvres et aida le navire à se relever. A deux heures nous étions à flot, et une heure après nous entrions dans le port de Douvres.

On voit que des considérations empruntées à des sciences en apparence tout à fait étrangères à l'art de la navigation ont failli prévenir et ont, en tous cas, permis de prévoir l'issue heureuse d'un échouage qui aurait pu devenir funeste si la mer avait grossi. Cet exemple entre mille prouve qu'il n'est point de connaissance inutile, et qu'une étroite spécialité dans le savoir équivaut presque à l'ignorance. Cela est vrai des nations comme des individus. L'IGNORANCE EST LE PLUS GRAND DES MAUX ; SAVOIR, C'EST POUVOIR.—*Magasin Pittoresque.*

P E D A G O G I E .

Du Système dans l'Enseignement.

Les facultés de l'esprit sont-elles, comme les forces du corps susceptibles d'un déploiement progressif ? La pensée, le sentiment, peuvent-ils, comme les appétits physiques, se développer et acquiescer de la force suivant certaines lois définies ? Et, s'il en est ainsi, n'est-il pas de la plus haute importance que ces lois soient comprises, reconnues et strictement observées dans la recherche de résultats qu'elles contrôlent ? Le premier soin de l'instituteur sera donc, en prenant la conduite d'une école, d'étu-

diar le caractère des enfants. Il est impossible en effet de poser les bases d'un enseignement qui mérite véritablement ce nom sans se mettre d'abord en harmonie avec les lois qui régissent le développement physique et intellectuel. Il est donc d'une très-grande importance de veiller à ce que les élèves soient placés en classe dans un ordre judicieux ; c'est-à-dire que ceux dont le tempérament, les habitudes et les talents se ressemblent soient mis dans un même groupe de manière à provoquer un déploiement symétrique et harmonieux de leurs aptitudes et afin que celui dont l'esprit est plus lent ne retarde pas son compagnon plus heureusement doué, pendant que la perception plus vive de ce dernier vient humilier celui-là et presque le décourager. Il ne faut pas, en un mot, fournir à l'un l'occasion de dire que son voisin répond à toutes les questions pendant que lui-même les pense. On a grand tort de croire que toute une classe profite des réponses données par un ou deux élèves. Les forces de l'esprit doivent s'exercer dans l'expression de l'idée aussi bien que dans sa perception. L'esprit comprend souvent l'idée d'une manière complète, mais hésite, sur le moment, faute de mots pour l'exprimer ; d'où il suit que l'expression d'une idée est aussi importante que sa perception. Bref, si on ne prend pas cette habitude, beaucoup de ce que reçoit l'esprit, sinon tout, reste comme la semence dans un terrain froid et sans vigueur, laquelle ne germe pas, ne porte aucun fruit et périt complètement.

Dans une classe bien ordonnée et conduite suivant les lois du véritable progrès intellectuel, ces deux objets—la perception et l'expression—sont atteints du même coup. De même que la plante enfonce sa racine en terre pour recevoir sa nourriture du sol, puis projette ses rameaux à la surface afin que le soleil, l'air et les ondées viennent lui donner la vigueur et la sève ; ainsi l'enfant puise la force intellectuelle, dans l'instruction qu'il reçoit, et acquiert la vigueur et l'énergie de l'expression en rendant compte devant autrui des idées que son intelligence a perçues.

Dans l'arrangement des classes, un instituteur habile et bien formé observera nécessairement une très-grande différence dans l'expression des physionomies, une étonnante variété dans le contour des têtes, et il verra qu'il y a autant de diversité dans les tempéraments que dans les figures. Il s'apercevra que ce qui peut faire plaisir et profiter à l'un, devient désagréable et complètement inutile pour un autre ; qu'il est souvent nécessaire de donner à un élève un travail qu'il serait cruel d'imposer à son compagnon moins bien constitué. D'où il suit qu'aux abords mêmes de l'enseignement et, pour ainsi dire, sur le seuil de notre système d'éducation, on sent le besoin d'un instituteur habile et bien formé qui sache distinguer et classer judicieusement les sujets qui lui sont confiés et qui doivent plus tard former partie de ce grand tout qu'on appelle une nation. Cependant ce grand travail, cette tâche importante dont il est impossible de concevoir une trop haute idée, ont été jusqu'ici confiés, avec assez peu de discernement à des jeunes filles sans capacité, ou à des jeunes gens complètement dépourvus des aptitudes et de l'expérience nécessaires à cet état. S'il est vrai que "la blessure faite à l'écorce du jeune plant se montre plus tard sur le tronc du chêne," il n'est pas moins vrai que l'éducation donnée à l'enfant se reflète plus tard sur l'homme fait. Il est donc de première nécessité d'avoir des instituteurs habiles pour l'enseignement élémentaire. Cet enseignement est la base de tout le système de l'instruction publique. Si vous voulez avoir plus tard des citoyens habiles, honnêtes, il faut les former quand ils sont jeunes et leur donner de bons maîtres.—Extrait du *Connecticut School Journal.*

De l'Ordre dans une École de Filles.

Il serait superflu de recommander à la directrice d'une école, l'amour et l'habitude de l'ordre, ce devoir lui est sans cesse rappelé par cette maxime : Une place pour chaque chose, et chaque

chose à sa place; l'ordre, en effet, doit régner partout, doit présider à tout.

La création, c'est l'ordre; en créant le monde, Dieu mit chaque chose à sa place, et le monde a été ce qu'il est; l'ordre que le Créateur y maintient en fait la beauté, en garantit l'existence; la fin de l'ordre sera la fin du monde, le triomphe du chaos.

L'ordre! ce mot renferme à lui seul une foule de questions; nous allons en parcourir quelques-unes. Pris dans le sens moral, l'ordre, c'est la vertu; car tout ce qui est blâmable est hors de l'ordre; la soumission aux lois, c'est l'ordre; le respect des propriétés, c'est l'ordre; la stricte observation des droits de chacun, c'est l'ordre. Une liaison que la religion et les lois n'ont pas sanctifiée et sanctionnée, est flétrie d'un mot: c'est un désordre.

L'ordre, c'est la richesse; car il règle l'emploi qu'on en fait, et il en double les ressources. On n'est jamais riche quand on n'a pas d'ordre; on est rarement pauvre quand on en a.

L'ordre, c'est l'économie; ce qui est gâché, détruit, ne profite à personne; si nous pouvons nous passer d'un objet, donnons-le, ne le perdons pas.

L'ordre, c'est l'abondance; car il préside à la culture de la terre: on sème, on cultive, on recueille en temps marqué.

L'ordre assure le succès de chaque chose: l'orateur qui veut convaincre, cherche à mettre de l'ordre dans ses idées; l'homme prudent qui fait son testament, met ordre à ses affaires; le chrétien se prépare à la mort en mettant sa conscience en ordre.

L'ordre matériel, c'est l'arrangement des choses; il faut s'y astreindre; il est à lui seul une beauté; il fera de l'appartement le plus modeste un séjour riant; le désordre ferait du palais le plus somptueux un séjour désagréable. Le commencement d'une fête offre un coup d'œil enchanteur, l'ordre y préside; la fin de cette même fête attriste les yeux et même la pensée, le désordre y règne.

L'ordre est le meilleur ménager du temps, car on en perd plus à chercher qu'à ranger; il est le meilleur ménager de l'argent, car un objet rangé, serré avec soin, durera dix fois ce que durera un objet négligé.

L'ordre est la propreté; la toilette la moins recherchée flatte les yeux, si elle est ordonnée. Veillez donc à ce que vos enfants soient toujours habillés avec soin; que rien ne soit dérangé, sale ni incomplet dans leurs vêtements. Exigez de vos élèves l'ordre le plus minutieux, le plus scrupuleux; soyez inexorable sur ce point, et vous réussirez. L'ordre est une qualité que l'on finit toujours par faire acquérir; il faut seulement s'y prendre de bonne heure, et ne jamais se relâcher. Vous aurez à combattre l'étourderie, qui fera bien souvent oublier vos leçons. Ne vous laissez pas de répéter sans cesse vos exhortations; punissez; et surtout tâchez que le désordre soit la cause d'une privation. Peut-être ce désordre sera-t-il un calcul de la paresse; on perdra un dé, une aiguille, pour être dispensée de travailler; hé bien! si vous en acquérez la certitude, vous infligerez deux punitions au lieu d'une; vous exigerez que l'objet perdu soit remplacé, et vous ferez travailler une heure de plus, vous rappellerez sans cesse qu'il est bon qu'une faute amène un chagrin.

Mais, vous le savez, il faut faire soi-même tout ce qu'on veut obtenir. Donnez donc à vos élèves l'exemple de l'ordre, ne vous exposez jamais à rien chercher devant elles; vous devez toujours savoir où vous avez placé ce dont vous vous êtes servie. L'ordre est une qualité qui les frappera et qui leur donnera beaucoup de considération pour vous; une personne qui cherche, s'agite, s'impatiente et perd sa dignité; elle s'expose même à être injuste; l'inquiétude succède à l'impatience; le soupçon succède à l'inquiétude; celui qui cherche s'en prend à chacun de ne pas trouver.

Enfin, l'ordre conserve les fruits du travail et fait l'aisance d'une maison; ce sont ordinairement les femmes qui l'y établissent et l'y maintiennent; vous aurez donc puissamment contribué à l'amélioration des mœurs et au bonheur de la société,

si vous avez donné aux jeunes personnes que vous dirigez le goût et l'habitude de cette qualité qu'on peut appeler une vertu. (Extrait du Cours normal des institutrices primaires, etc., par)

Mlle SAUVAN.

Difficultés Grammaticales.

Première Question.

Je trouve dans un journal: "Mais les amis se refusèrent à conduire son corps à l'église, et l'on s'EN FUT directement à cette succursale." Est-ce qu'il est permis aujourd'hui d'employer ainsi le verbe ETRE à la place du verbe ALLER? De mon temps, à l'école normale, on regardait cela comme une énorme faute.

A tort ou à raison, le latin employait quelquefois le parfait (passé défini) du verbe être, c'est-à-dire *factus*, pour le temps correspondant des verbes aller, arriver et venir. J'en atteste Quicherat, à qui j'emprunte ces exemples:

Ad me bene mané Dionysius factus.

(Cicéron).

Quo die in Tusculanum castra futurus.

(Idem).

(Dionysius vint chez moi de grand matin.—Quel jour j'arrivais à Tusculum).

Mais le fait devint probablement moins rare lors de la décadence de la langue latine, et il devint très-commun par la suite dans la nôtre. Au XVII^e siècle, *je fus* pour *j'allai* se trouvait chez les meilleurs écrivains; qu'il me suffise d'en fournir ce témoignage pris dans Molière:

Je ne sais pas de quel tempérament nous sommes, ma cousine et moi; mais nous fûmes avant hier à la même pièce, et nous en revînmes toutes deux saines et gaillardes.

(Crit. de l'École des Femmes, sc. III).

Et les choses se passèrent ainsi jusqu'au XVIII^e siècle, époque où Voltaire condamna, dans ses *Remarques sur l'opéra*, l'emploi de *être* pour *aller* dans ce vers du 1^{er} acte, scène 3^e:

Il fut jusques à Rome implorer le Sénat.

"Il fut implorer, c'était, dit-il, une licence qu'on faisait autrefois. Il y a même plusieurs personnes qui disent *je fus le voir*, *je fus lui parler*; mais c'est une faute, par la raison qu'on ne peut pas dire, qu'on va voir."

Mais quoique Voltaire eût parlé, on ne l'écouta guère, paraît-il; car la mode de dire *je fus* pour *j'allai* fut continuée. Il faut dire aussi que lui, qui devait prêcher d'exemple, avait dit dans une épître à M. Falkener, placée en tête de *Zaira*:

Votre Oldfield et sa devancière,
S'en furent avec le concours
De votre république entière,
Sans un grand poëte de velours,
Dans votre église pour toujours
Loger de superbe manière.

Cependant les grammairiens prirent parti pour Voltaire, la raison semblant de son côté; et, pour mieux opérer la réforme qu'il désirait, on consulta l'Académie française, dont on attendait un arrêt favorable.

Or, voici ce que d'Alembert, alors secrétaire de l'illustre Compagnie, répondit à l'auteur de la consultation:

Monsieur,

L'Académie, à qui j'ai communiqué votre lettre, penso que les phrases *j'ai été*, *je fus*, pour *je suis allé*, *j'allai*, viennent du verbe être; et elle pense aussi, malgré l'opinion de M. de Voltaire (commentaire sur la 3^e scène de *Pompée*), que ces phrases: *je fus l'année passée à Paris*; *j'ai été le chercher*; *je fus le voir* sont bonnes et autorisées par l'usage. On peut supposer dans ces phrases une espèce d'ellipse, par exemple, *je fus chez lui pour le voir*, etc.

C'était bien clair; l'Académie reconnaissait comme bon et autorisé par l'usage l'emploi de *être* aux passés défini et indéfini à la place de *aller* aux mêmes temps. On pouvait croire la question vidée, mais point.

Elle a été reprise dans le *Journal de la langue française* de Domergue; Laveaux, dans son *Dictionnaire des difficultés*, s'éleva hautement contre l'emploi de *je fus* pour *j'allai*, et la grammairie Noël et Chapsal a répandu par toutes nos écoles que Corneille avait fait une faute, et n'a pas manqué de citer le vers incriminé.

Mais, en dépit des grammairiens, cet emploi l'a emporté, et j'ai pu relever ces phrases dans les auteurs contemporains:

A la mort d'un archevêque de Saltzbourg, on fut pour mettre les scellés sur sa bibliothèque.

(Encyclopediana. p. 658).

Je vendis mon externat et *je fus* prendre un appartement dans la ville de Saint-Germain, que j'avais déjà habitée pendant vingt-quatre ans:

(Tanquerel.—L'inter. des mais. d'éduc., p. 21).

Il s'en fut porter ses réclamations à M. Grévy, le président, qui l'accueillit avec une politesse parfaite.

(Le Gaulois du 14 juillet 1871).

Enfin j'y fus à l'heure du rapport avec le général Lefebvre.

(A. Dumas père).

Il s'en fut au chef d'orchestre pour le prier d'attendre encore.

(E. About, Madelon II, p. 227).

A la fin, le bureau me fut indiqué tant bien que mal. *Je fus* à la découverte, et, ne trouvant rien, je revins au cabaret.

(Fr. Wey.—Les Anglais, p. 266).

Il faut décidément que les proscriptionnaires de *je fus* pour *j'allai* ou *je suis allé* en prennent leur parti; quoi qu'ils puissent dire ou écrire, ils ne déracineront point une habitude qui remonte, pour ainsi dire, plus haut que la langue elle-même.

Ainsi, pour en revenir au journal où vous avez trouvé la phrase que vous me signalez, il n'est nullement à blâmer selon moi pour l'emploi qu'il a fait du verbe *être*.

* * *

Deuxième Question.

Dans notre langue, tout nom terminé par ON est généralement un diminutif, c'est-à-dire qu'il désigne quelque chose de plus petit que ce qui précède la syllabe finale (*fauchon, une petite faux; peton, un petit pied; raton, un petit rat, etc.*); mais alors d'où peut donc venir le mot BATAILLON, qui désigne une division de troupes, quand BATAILLE signifie une action?

Pendant longtemps, une double signification a été attachée en français au mot *bataille*: d'abord celle d'action de combattre, comme dans ces exemples:

Se l'pois trover a port ne a passage,
Liverrai lui une mortel bataille.

(Ch. de Roland, I, v. 655).

Environ deux ou trois mois après icelle bataille, un chevalier anglois nommé Jean Fustal, etc.

(Hist. de Charles VII, p. 4, éd. de 1661).

puis celle de corps d'armée, comme dans les suivants:

Quand les batailles dudict comte d'Aumale et dudict sire de la Poule furent vis-à-vis, à un trait d'arc les uns des autres, etc.

(Chron. de Du Guesclin, p. 2).

A celle heure lesdits chevaliers François avec leurs gens passerent entre les deux batailles, et vinrent tout outre jusques au bout de la bataille desdits Anglois pour férir dedans.

(Idem).

Tant creut Bertrand, qu'il vient en l'aage de neuf ans, et print une constume, qu'il assembloit les enfans et les partisoit par batailles.

(Idem).

Les Anglois vinrent jusqu'à un trait de l'arc, et il y en eut deux ou trois qui vinrent se faire tuer dans nostre bataille.

(Mém. d'Art. de Richemond, année 1426).

Mais à la fin du XVII^e siècle (explique le fait qui pourra) le mot *bataille* dans le second sens disparut complètement de la langue, tandis que son dérivé *bataillon* y était conservé.

Telle est la raison pour laquelle, aujourd'hui, nous avons *bataille* nom d'une action, et, pour son diminutif, *bataillon*, qui sert à nommer, non point une petite bataille, mais une partie de troupes.

* * *

Troisième Question.

J'ai trouvé cette phrase dans PARIS-JOURNAL du 12 mars 1870: "Tous les journaux irréconciliables l'ont ARCHI-PROUVÉ." Est-ce que ARCHI est bien employé ici? Il me semble sonner bien mal. Je lirais avec plaisir à ce sujet votre opinion dans un de vos prochains numéros.

Archi, qui vient du grec *arké* (empire, puissance), était mis par les Latins, devant un nom de personne, dans le sens de premier, grand, chef, comme on le voit dans ces mots: *archiater*, premier médecin;—*archibuculus*, chef des prêtres de Bacchus;—*archiflamen*, grand flamine;—*archigeron*, chef des vieillards;—*archinauta*, chef des pilotes;—*archipirata*, chef des pirates, etc.

Cet emploi de préfixe lui a été conservé en français, ce qui nous a donné les expressions analogues suivantes: *archichancelier*, *archidiacre*, *archiduc*, *archevêque*, *archiprêtre*, *architrésorier*, etc.

Mais l'idée de suprématie exprimée par ces noms conduisit naturellement à faire de *archi* un terme pour signifier le superlatif des adjectifs, et on l'employa comme tel dans le discours familier:

C'étaient deux vrais tartufs, deux *archipatelins*

(La Fontaine, liv. IX f. 14).

Par avant que Clothon, pour nous pleine de fiel,
Eût ravi d'entre nous cet homme de théâtre,
Cet homme *archi-plaisant*, cet homme *archi-folâtre*,
La terre avait son Mome aussi bien que le ciel.

(Loret, Gazette, p. 3, notice sur Scarron).

Eh! sache, mon ami, que nos comédiennes sont nobles, *archi-nobles* par les alliances qu'elles contractent avec les grands seigneurs.

(Lesage, Gil Blas, p. 122).

Vous ne vous calomniez pas, mon cher, vous êtes *archi-bête*.

(E. About, Madelon, I, p. 17).

Or, dans les divers exemples que je viens de citer, *archi* se trouve devant un adjectif, et, dans la question que vous me proposez, il accompagne un participe. Il s'agit donc maintenant de savoir si ce signe du superlatif peut être placé devant cette dernière espèce de mots.

Evidemment, si le participe est conjugué avec *être*; car, de même qu'on dit *très-aimé*, *très-applaudi*, *très-goûté*, *très-admire*, etc., je crois qu'on pourrait dire (toujours dans le langage très-familier s'entend): il est *archi-aimé*, il fut *archi-applaudi*, *archi-goûté*, puisque j'ai trouvé cet exemple pris dans Châteaubriand:

Tout cela est *archi-passé*.

Mais l'emploi de *archi* me paraît tout-à-fait impossible dans le cas où le participe est conjugué avec *avoir*, et j'en vais donner la raison en me servant de cet exemple trouvé dans le *Figaro* du 7 juin:

Oui, d'aristocrates, car l'expérience nous a *archi-démontré* que nos républicains sont beaucoup moins impatients du joug des rois qu'ils ne sont affolés de commandement et de domination pour eux-mêmes.

(Le docteur Grégoire).

Faisons un simple changement de temps dans cette phrase; au lieu de *a démontré*, mettons *démontre*.

Est-ce qu'on dira: Et l'expérience nous *archi démontre*? Non, parce que *archi* n'a point la propriété de modifier le verbe; il ne s'agrége, pour ainsi dire, qu'à l'adjectif et au substantif.

Si *archi* ne peut être employé dans la phrase que je viens de citer, il ne peut l'être non plus dans celle que vous me proposez, car son emploi y est parfaitement identique.

Un dernier mot sur l'usage de *archi*.

Quelques uns de nos journalistes l'emploient même devant un substantif qui ne désigne pas une personne; ainsi j'ai trouvé dans le *Gaulois* du 31 octobre 1870 :

L'incident Pyat prend des proportions épiques, et nous en recommandons les diverses phases à l'arche-voûte de Gagae, à qui l'obélisque fait des loisirs.

Or, il est évident, après ce que j'ai dit plus haut sur l'origine de l'emploi de *archi*, que cette construction n'est pas meilleure que celle sur laquelle vous m'avez fait l'honneur de me consulter.

* *

Quatrième Question.

Pour exprimer le futur, on peut se servir du verbe ALLER devant l'infinitif (Je VAIS lui écrire); mais j'ai entendu bien des personnes employer S'EN ALLER, et dire par exemple: "Je m'EN VAIS LUI ÉCRIRE." Je voudrais bien savoir si cette dernière manière de s'exprimer est bien correcte.

J'ai recueilli sur *s'en aller*, suivi d'un infinitif, les exemples suivants qui sont tous pris à d'excellentes sources :

Le jour s'en va paraître, et je vais consulter
Comment dans ce malheur je me dois comporter.

(Molière.—École des Femmes).

Et moi, avec le jus de ces grenades, je m'en vais vous faire des sorbets excellents comme ceux de Naples.

(Bern. de Saint-Pierre)

Quelque chose de singulier, de vrai et de touchant que je m'en vais vous dire.

(L. Lurino.—Ici l'on aime).

Je m'en vais envoyer cette lettre à M. de Turenne.

(Mme du Sévigné).

Mais bientôt votre mort s'en va me satisfaire.

(Scarron).

Je m'en vais, lui dit-il, l'envoyer à Adraste par les soins d'un Lucanien, nommé Polytrape, que vous connaissez.

(Fénelon).

Que conclure de là, sinon que l'emploi de *s'en aller*, pour exprimer (au futur prochain, est une forme correcte ?

Je dirai plus : c'est que, pour la poésie, à qui elle donne une syllabe de plus que *aller*, cette expression a un avantage qui devrait plaider en sa faveur, si jamais on cherchait à l'évincer de la langue.

* *

Cinquième Question.

Puisque vous dites BONHEUR et MALHEUR, et que ce dernier a pour adjectif MALHEUREUX, pourquoi, en hommes logiques, n'avez-vous pas fait BONHEUREUX au lieu de HEUREUX ?

Autrefois, le substantif *heur* était toujours employé pour *bonheur*, dans notre langue, ce que démontrent parfaitement les citations que voici :

Hélas! faut-il que je voye esloigner toutes mes felicités ensemble, perdant avec l'heur de votre vene, le plus parfait objet de ma béatitude.

(Desros.—Marguerite Trany, p. 21).

Et, encor que j'aye eu beaucoup d'heur, et de bonne fortune aux combats que j'ay entrepris, etc.

(Comm. de Montluc, t. p. 1).

Certains indiens portoit ainsi au combat contre les Espagnols les

ossements d'un de leurs capitaines, en considération de l'heur qu'il avoit eu en son vivant.

(Montaigne.—Essais, tom. I, liv. I, ch. 2).

Appui de ma vieillesse et comble de mon heur,
Touche ces cheveux blancs à qui tu rends l'honneur.

(Cormelle.—Le Cid, acte III, sc. 6).

Mais, d'après le témoignage de Labruyère (*Caractères*, XVI), ce mot avait cessé d'être français bien avant la fin du XVII^e siècle, on en l'avait remplacé par *bonheur*.

Toutefois, cette substitution n'atteignit pas l'adjectif jailli formé de *heur*.

Et voilà comment s'explique, sans que la logique en soit peut-être aussi offensée que vous le croyiez d'abord, l'absence de *bonheur* dans notre langue, quand *malheur* s'y trouve.

* *

Sixième Question.

Je lis dans votre livre que DE BALLE ajouté à un substantif forme "une espèce de superlatif péjoratif," et que l'on dit: un ÉCRIVAIN DE BALLE un ARTISTE DE BALLE pour un écrivain, un artiste de peu de talent. Mais, comment le mot BALLE, qui signifie quelque chose de rond, peut-il s'employer ainsi? Explication s'il vous plaît.

On appelle marchandises de balle, dit Trévoux, celles qui viennent de loin dans des balles, qui sont d'ordinaire fabriquées avec peu de soin, par de méchants ouvriers ou de mauvaise matière, à la différence de celles qu'on commande aux ouvriers choisis et qu'on voit faire devant soi. Les pistolets de Saint-Estienne-en-Forez sont des marchandises de balle; ils sont faits de ferigre et trop à la hâte.

Employée d'abord pour les marchandises, l'expression de balle aura passé naturellement à tous les produits de mauvaise qualité, se sera ensuite appliquée aux personnes qui méritaient peu d'estime dans leur profession, et, enfin, à toute espèce de chose d'une valeur presque nulle :

Allez, rimeur de balle, opprobre du métier.

(Molière.—Femmes Sav., III, 5).

Parce que les Etats catholiques n'aguères tenus à Paris ne sont point Etats de balle, ni de ceux qu'on vend à la douzaine.

(Satyre Ménip., p. 1).

Ce rapport de balle achevé en peu de mots, le duc de la Force resta en place.

(S. Simon.—Cité par Littré).

Telle est la raison pour laquelle le mot *balle*, qui signifie boule, gros paquet arrondi, a pris la singulière acception que vous m'avez prié de vous expliquer.—Extrait du *Courrier de l'Anglais*.

Phrases à Corriger.

10. L'affaire du Monténégro avec le gouvernement ottoman est loin d'être réglée, quoiqu'en dise la *Prisse de Vienne*.

(Le Citoyen du 13 mars 1870.)

20. Us avaient chacun quatre gentilhommes qui soutenaient leur cause l'épée à la main.

(Le Petit Moniteur du 15 mars).

30. Il était sur le point de l'épouser, lorsque s'étant imaginé à tort ou à raison, que sa fiancée se laissait conter fleurette par le prince de Condé, il l'accabla de reproches.

(Llem).

40. Que chacun se rallie à la forme du gouvernement qui no ferme systématiquement l'espérance à personne, et qui, par la recherche du raisonnable et du juste, s'appliquera à transiger les questions irritantes.

(Opinion Nat. du 31 janvier 71).

50. Tous ces embarras, toutes ces peines, tant d'avis demandés, de conseils écoutés, de chagrins reçus, de douleurs supportées, tout aboutit à un instant de plaisir.

(*Roman de la Rose*, préface).

60. Dieu seul sait si la France pouvait sortir victorieuse de cette lutte gigantesque; mais ses efforts devaient être dirigés autrement qu'ils l'ont été.

(*Gazette de France*, du 2 février).

70. Tout édifice qui s'élève a dans ses substructions les pierres d'un édifice démoli, et le présent, quoiqu'il en ait, marche sur le passé.

(*Paris démoli*, préface).

80. Nous croyons, en écrivant le titre de ce livre, avoir besoin de prémunir les autres contre une impression dont nous avons nous-même été frappé.

(*Etude sur l'Argot*, Introd. p. 1).

90. Il n'était à ce moment que dix heures et quart. Mais la liste des orateurs inscrits était épuisée.

(*Le Français* du 3 février.)

10 ...puis, sur un point moins élevé, de hauts bâtiments aux murailles sévères, polygoniques, garnies de tours et de contreforts à la façon des châteaux du moyen-âge.

(*Le Mot d'Ordre* du 4 février).

110. Je pensai qu'avant de nous transporter dans notre prison définitive, nous allions être provisoirement déposés à la Conciergerie, ou à la Force ou à Sainte-Pélagie.

(Idem).

Courrier de Vaugelas.

(*Les corrections au prochain No.*)

Pensées et Maximes.

— Le temps produit sur le mérite le même effet que l'air sur des marbres, dont il diminue l'éclat et augmente la solidité.

— La jeunesse apporte au banquet de la vie un brillant appétit et une vigoureuse puissance digestive, mais son assiette et son verre sont vides; la vieillesse a son assiette pleine et son verre plein, mais les dents et l'estomac lui font défaut.

— Les talents inspirent la confiance que méritent les vertus; ce sont des assignats substitués à des louis d'or.

— On refuse la confiance à la jeunesse, mais elle s'en accorde tant !.....

— Le nom d'un homme illustre devient pour ses enfants une lettre de recommandation ou un acte d'accusation contre eux.

— Le cœur prodigue sa tendresse, l'esprit ménage son estime; aussi, le premier se ruine plus aisément et plus vite que le second.—*Revue Britannique.*

L'Instruction Publique en Suède.

Nous extrayons d'une étude faite par l'Hon. C. C. Andrews, ministre des États-Unis à Stockholm, les intéressantes données qui suivent, sur l'état de l'instruction publique en Suède.

ÉCOLES COMMUNES. (1)

Suivant les chiffres officiels de la fin de l'année 1868, le nombre d'enfants en Suède, en âge d'aller aux écoles, c'est-à-dire, depuis cinq à quinze ans, était de 679,128. De ce nombre, 520,546 fréquentaient les écoles communes et 141,541 recevaient

(1) En Suédois, *Folk Skola*, école pour le commun peuple, la classe qui travaille.

leur instruction dans d'autres écoles ou dans leurs familles, ce qui donne un résultat de 662,087 ou en d'autres termes, une proportion de 97 par cent fréquentant les écoles sur le nombre total des enfants de cinq à quinze ans. Cette proportion n'est probablement dépassée par aucune autre nation. Plusieurs causes ont contribué à cette diffusion extraordinaire de l'instruction parmi les masses; la principale consiste en ce que depuis les temps les plus reculés, le peuple a toujours formé l'un des quatre états ou chambres de la Diète, la plus haute assemblée législative du pays. Les masses jouissent d'une grande liberté et sont habitués jusqu'à un certain point aux choses de la politique.

Par la loi de 1842, il doit y avoir au moins une école commune dans chaque division paroissiale, à la ville comme à la campagne. La paroisse a de six à douze milles d'étendue, et la Suède compte au-delà de deux mille paroisses. Les branches qu'on y enseigne sont, le catéchisme, la lecture et l'écriture, l'arithmétique, la géométrie, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle, le dessin, le chant, les exercices militaires et la gymnastique.

D'après les statistiques de 1867, on voit que 402,250 élèves y apprenaient l'écriture, 397,000, l'histoire de la Bible, 286,500, le catéchisme, 339,500, l'arithmétique, 132,700, l'histoire et la géographie, 105,900, la grammaire, 35,300, la géométrie et le dessin, 235,000, le chant, 153,200, la gymnastique et 21,850, l'horticulture et la plantation des arbres. La *tactique militaire*, suivant une loi récente de la Diète, y est une étude obligatoire.

Une *caisse d'économie* est attachée à chaque école commune, à Stockholm, et les élèves sont encouragés à y déposer leurs petites épargnes.

Le terme scolaire est de 8 mois par année. L'école s'ouvre, en hiver, à 8½ ou 9 heures du matin, en été, à 6½ heures, mais il ne doit pas y avoir plus de six heures d'école par jour.

Le système d'instruction n'est pas uniforme, mais il est surtout oral, avec l'aide du tableau noir et de cartes.

On compte, 1,300 bibliothèques à l'usage des écoles; c'est la loi qui pourvoit à leur établissement.

La fréquentation des écoles est obligatoire et les parents ou tuteurs qui négligent d'y envoyer leurs enfants, s'exposent à une amende de pas plus de \$3 pour chaque infraction, à moins de preuve que tels enfants fréquentent une autre institution ou ont des maîtres à la maison. Dans ce dernier cas les autorités ont le droit de faire subir un examen à l'enfant afin de s'assurer si réellement on l'instruit dans sa famille. L'instruction dans les écoles communes est presque complètement gratuite. Les châtimens corporels n'y sont permis que dans des cas excessivement rares.

INSTITUTEURS.

Les instituteurs sont choisis après avoir subi un examen sur leur science, leurs convictions religieuses et leur conduite morale. On est extrêmement sévère sur ces deux derniers points. Le minimum des salaires est de \$106, pour 8 mois, avec, en sus, le logement, le chauffage et la nourriture d'une vache. Le maximum est de \$400, avec les mêmes avantages. Pour chaque mois de services extraordinaires l'instituteur reçoit de \$7 à \$8. S'il est en outre greffier de la fabrique, ce qui arrive dans beaucoup de cas, il reçoit encore une quantité de grain valant environ \$200. Les instituteurs qui ont atteint l'âge de soixante ans et qui ont trente ans de services, ainsi que ceux qui sont atteints d'une maladie incurable, reçoivent une pension égale au trois quarts de leur salaire. Ils reçoivent aussi une pension, quoique moindre, à l'âge de cinquante-cinq ans, si la durée de leur enseignement a été de 25 ans. L'état et les paroisses contribuent en commun à ce fonds de pension. En 1867, le nombre des instituteurs était comme suit: Instituteurs 3,365; institutrices, 260, donnant une moyenne de 70 élèves par chaque professeur.

Il est du devoir d'un instituteur de continuer ses leçons aux élèves qui, après avoir quitté l'école, désirent agrandir le champ de leurs connaissances.

Le gouvernement ecclésiastique sur la recommandation de

l'évêque, nommé des inspecteurs d'écoles dans chaque diocèse. Ce système d'inspection a été établi en 1860.

ÉCOLES PRIMAIRES OU PETITES ÉCOLES, (*Sma Skola*.)

Outre les écoles communes qui sont généralement placées au centre de chaque paroisse ou district scolaire, il y a encore d'autres écoles pour les enfants plus jeunes, lesquelles sont en général soutenues par le gouvernement. En 1867, il y avait 3,249 écoles primaires comprenant 151,526 élèves et comptant 3,165 instituteurs et institutrices. Ces écoles sont sous le même contrôle que les écoles communes.

ÉCOLES COMMUNES SUPÉRIEURES, (*Hoger folk skola*.)

On compte dix de ces écoles; il faut avoir passé par l'école commune pour être admis à l'école supérieure. L'état fournit annuellement \$265 pour chacune de ces écoles. En 1867, le nombre d'élèves les fréquentant était de 300. L'enseignement y est gratuit.

TAXE DES ÉCOLES COMMUNES.

La moitié de la taxe ordinaire des écoles—appelée *taxe personnelle de protection* (*personliga skyddsf giften*)—est appliquée, d'après un statut de 1846, aux écoles communes. Cette taxe est payable par tous les Suédois au-dessus de 18 et au-dessous de 60 ans, les hommes payant 10 centins et les femmes cinq. Les seules personnes exemptes de cette taxe sont les soldats de l'armée régulière et les indigents. En 1868, le montant prélevé et perçu a été de \$168,270. Comme cependant cette taxe personnelle n'est pas suffisante pour payer les salaires des instituteurs, chaque paroisse peut, par la loi, exiger des contribuables, une taxe additionnelle de 1/2 centin à 3/2 centins, et établir en outre une contribution minimale, payable par chaque enfant fréquentant l'école. Cette dernière contribution est cependant rarement exigée. La loi contient ensuite des dispositions spéciales pour les cas où ces taxes ne suffiraient pas.

Les paroisses qui désirent élever le traitement de leurs instituteurs ont droit à un octroi du gouvernement, pour une somme égale à celle de leur propre contribution. La Diète vote chaque année pour cet objet une somme de 30,000 rix-dollars (\$7,895.00.)

Les paroisses qui désirent souscrire une somme additionnelle pour établir des écoles primaires, reçoivent du gouvernement une allocation égale à la moitié de la somme souscrite. La Diète vote encore annuellement pour cet objet 160,000 rix-dollars (\$42,105.00.)

NOTA.—Dans les élections locales ou municipales, le vote d'un Suédois compte en proportion de ses propriétés; d'où il suit que quelquefois, un seul propriétaire possède deux cents votes. Dans les villes, cependant, un seul homme ne peut pas donner plus de 10 votes.

Les dépenses totales des écoles communes et primaires, pour l'année 1867, comprenant le coût des bâtisses nouvelles, les salaires, tant en argent qu'en espèces, etc., ont été de 3,893,876 rix-dollars (\$1,025,000), dont 304,077 rix-dollars (\$80,861), ont été payées par l'état. La balance a été produite par des taxes. En 1868, l'état a payé, pour le support des écoles 370,421 rix-dollars, (\$97,480).

ÉCOLES D'UN GRADE PLUS ÉLEVÉ.

Ces écoles sont assez nombreuses, sous différents noms, quoiqu'ayant presque exactement le même enseignement, ce sont, le gymnasium, l'école élémentaire supérieure, l'école élémentaire inférieure et les écoles de pédagogie (sans comprendre les écoles normales). Ces institutions tiennent le milieu entre les écoles communes et l'université.

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE SUPÉRIEURE, (*Hoger elementar laroverh*.)

Il y a trente écoles de cette classe, réparties dans chaque diocèse. La construction des bâtisses se fait au moyen de con-

tributions et d'une aide du gouvernement. Pour le reste l'état seul pourvoit aux frais. En 1868, la somme appropriée à cet effet était de \$24,210. Le nombre des professeurs en 1867 était de 567, celui des élèves de 9,418. La somme payée par l'état en 1868 pour les écoles élémentaires (supérieures et inférieures) est de \$434,013. Pour l'année 1871, le gouvernement a recommandé une appropriation de \$155,000.

Toutes ces écoles sont ce que les Suédois appellent *fullständigt*, c'est-à-dire qu'elles sont une préparation complète aux études universitaires. Elles ont sept classes en commençant par la plus basse. Il y a deux cours, l'un classique et l'autre pratique. Les élèves qui apprennent le grec et le latin, commencent l'anglais, s'ils le désirent dans la septième classe; ceux du cours pratique le commencent dans la seconde. On peut juger du niveau de ces écoles par le résumé suivant qui contient les matières enseignées dans la septième ou plus haute classe du cours classique.

Religion: Épître de St. Paul aux Romains (Version originale); Théologie de Norbeck; Histoire de l'Église, par Aujon; grammaire et littérature Suédoises.

Latin: Cicéron (Disput. Tuscul.); Horace, environ trente de ses odes.

Grec: Hérodote, livre 1er, environ 100 chapitres; Iliade d'Homère, livres IV, V et VI; Xénophon, (Memorabilia), livre 1er; grammaire.

Hébreu: Les dix premiers psaumes de David; grammaire.

Français: Sinaf, passim, de la page 47 à la page 264; exercices; grammaire.

Physique: Calorique, lumière, magnétisme, électricité.

Histoire: Histoire moderne, comprenant la Révolution française; histoire de la Suède depuis l'émancipation jusqu'à 1809.

Géographie: De la Suède, de la Norvège, du Danemark, du Portugal et de l'Espagne.

Philosophie: Logique, psychologie; principes théorétiques généraux et spéciaux.

La déclamation n'y est presque pas enseignée.

Les salaires des professeurs dans ces écoles varient de \$526 à \$1052 par an. Les élèves payent, en général, pour les cours \$260 par terme de huit mois; la pension, au plus bas, est de \$5.25, par mois.

Il y a en outre des écoles pédagogiques, au nombre de 21, où sont instruits 597 élèves. Ces écoles sont seulement pour les garçons et sont subventionnées par l'état. Ce ne sont pas exactement nos écoles normales.

La Suède possède dix de ces institutions (écoles normales) dont neuf pour les garçons et une pour les filles. Le recteur de ces écoles doit être un maître-ès-arts et ses adjoints doivent avoir subi les examens nécessaires pour admission à l'université. Les salaires sont de \$263 à \$1050. Le nombre total d'élèves, en 1867 était de 769, dont 182 filles, et le nombre de diplômés a été de 175. Dans ces écoles, en général, un élève peut subir ses examens et prendre ses degrés, dans une séance spéciale et lorsqu'il est prêt.

A part ces écoles, il y a encore cinq *high schools* (collèges académiques) et un grand nombre d'écoles privées.

Stockholm possède une institution pour les sourds-muets et les aveugles, laquelle renfermait en 1868, 200 élèves. L'appropriation du gouvernement pour cet objet a été de \$26,000.

Les écoles d'agriculture, industrielles et forestières sont au nombre de 34, et étaient fréquentées en 1868 par 1350 élèves. Subvention du gouvernement, \$59,292.

Il y a encore, l'académie des sciences; l'académie de littérature, d'histoire et des antiquités; l'académie de musique et des arts et un grand nombre de musées, écoles de médecine, etc., pour lesquelles le gouvernement paye une somme totale de \$88,890.

Il y a, en Suède, deux revues périodiques consacrées à l'enseignement populaire.

Les deux grandes universités de Suède sont celle de Lund et celle d'Upsala.

Celle de Lund possède un revenu annuel de \$46,315; elle a 75 professeurs et 400 élèves.

L'université d'Upsala est plus considérable. Elle a 100 professeurs et 1,449 élèves. Elle possède des propriétés pour une valeur de \$1,196,000. Ses dépenses annuelles sont de \$171,000. Sa bibliothèque compte 400,000 volumes et l'État, outre la subvention ordinaire, lui fournit chaque année une somme de \$3,421 destinée spécialement à l'achat des livres.

On peut voir par les chiffres suivants, la somme appropriée chaque année à l'éducation en regard des appropriations pour d'autres objets en 1868: Ecoles communes et écoles élémentaires \$510,493; entretien de la maison du roi \$311,148; département de la guerre \$2,051,400; département de la marine \$750,000.

Il est cependant remarquable que, à part deux écoles normales ou pédagogiques, il n'existe aucune autre institution que les écoles communes, pour l'instruction des jeunes filles.

La Suède possède une presse libre qui comprend environ 150 journaux ou gazettes. On pourrait peut-être ajouter, qu'elle a 1,100 milles de chemin de fer et des fils télégraphiques sur une étendue de 6000 milles.

HISTOIRE DU CANADA.

Bataille de Châteauguay.

Il y a déjà plusieurs années, le *Courrier d'Outaouais* avait publié la narration d'un "témoin oculaire" concernant la bataille de Châteauguay. M. le Col. Coffin, en 1861, disait comme nous à cette époque que le "témoin oculaire" était M. le Commandant Viger. Le *Courrier du Québec* ayant publié tout dernièrement cette narration, l'Hon. M. Ant. J. Duchesnay est venu de l'avant et corrige le tout. Voici ce qu'il écrit:

"J'ai lu de nouveau, avec un bien légitime orgueil sans doute, le récit, sur votre journal d'hier, de la bataille de Châteauguay où a figuré mon pauvre père; mais je viens corriger une erreur que vous avez commise, de même que certains autres écrivains, entre autres M. le Col. Coffin dans ses intéressants mémoires de 1812, en attribuant à feu le commandeur Jacques Viger la narration de cette bataille. Peu de personnes probablement le savent, mais je tiens de bonne autorité qu'elle est de feu l'Hon. M. Michael O'Sullivan, ex-devant juge en chef de Montréal, qui lui aussi, d'après ce que j'ai souvent entendu dire, s'est distingué en cette mémorable occasion. Sa narration était signée: "An eye witness" et elle a dû paraître en anglais sur le *Montreal Gazette* de l'époque.

C'est ce même messieur qui, à Montréal, dans un duel avec un Coldwell, duquel dans lequel il fut échangé cinq coups de feu, reçut deux blessures dont l'une lui a causé la mort après bien des années de cruelles souffrances.

Veuillez bien, M. le rédacteur, agréer l'expression de ma parfaite considération,

ANT. J. DUCHESNAY.
(*Courrier d'Outaouais*.)

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction Publique.

NOMINATIONS DE MEMBRES DE BUREAUX D'EXAMINATEURS.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 3 du courant, faire les nominations suivantes de membres pour les Bureaux d'Examineurs de Beauce et Chicoutimi.

BUREAU DE CHICOUTIMI.

Le Révd. M. David Rousset, le Révd. M. Téléphore Boily et M. Niron Tromblay en remplacement des Révds. Joseph Hudon, P. X. Delage et de John Kane, Ecr.

BUREAU DE BEAUCE.

Le Révd. Jean Thomas Alfred Chaperon, Gabriel Narcisse Achille Fortier, Ecr. et Henry Duchesnay en remplacement de feu M. le Grand Vicairé Proulx, de l'Hon. Elzéar Duchesnay et de l'Hon. Juge Taschereau.

NOMINATION D'UN PROFESSEUR A L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 27 octobre dernier, nommer M. Joseph Létourneau professeur à l'École Normale Laval en remplacement de M. Norbert Thibault, démissionnaire.

NOMINATIONS DE COMMISSAIRES ET DE SYNDICS D'ÉCOLES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 27 octobre dernier, faire les nominations suivantes de Commissaires et de Syndics d'Écoles.

Comté de Compton, St. Malo d'Auckland: MM. Jean-Baptiste Paradis, Louis Boire, Flavien Lapierre, Elzéar Leblanc et Eléonor Hobert;

Comté de Deux-Montagnes, St. Colombar: M. Denis McCarthy en remplacement de lui-même;

Comté de Bonaventure, Paspébiac: M. Placide Aspirat en remplacement de lui-même et M. Jean-Baptiste Horth en remplacement de M. Louis Brauet;

Comté de Kamouraska, St. Denis: MM. Stanislas Dionne et Paul Dionne, en remplacement de MM. Étienne Henri Hadon et Alexandre Santerre;

Comté de Montmorency, Laval: M. Jean Verret, en remplacement de M. Céléstin Thomassin;

Comté de Montmorency, St. Laurent: MM. Honoré Langlois et Pierre Brosseau, en remplacement de MM. Honoré Côté et Jérôme Lapointe;

Comté de Nicolet, Ste. Marie de Blanford: MM. Théophile Lafèche, Pascal Poisson, Noël Beauchêne, Joseph Beauchêne et Joseph Fournier;

Comté d'Ottawa, Harwell: MM. Ferdinand Perrier, Sulpice Proulx, Sèvre Desabrais, François Douast et Hilaire Lavallée;

Comté de Rimouski, St. Mathieu de Rioux: Le Révd. C. J. O. Bédard en remplacement du Révd. A. Chouinard;

Comté d'Ottawa, Aylmer: MM. George Archambault et David J. Walsh, en remplacement de MM. Alexis Muroaux et James McArthur;

Comté de Témiscouata, Village de Fraserville: Le Révd. Ludger Blais, en remplacement du Révd. Joseph Lagueux;

Comté de Beauce, Sacré-Cœur de Jésus: MM. Achilles Garel, Hilaire Dodier, Gervais Couture, Philippe Cayonette et François Laroche;

Comté de Beauce, Sacré-Cœur de Marie: M. Joachim Dutilleul, Hilaire Poirier, Godefroi Gamache, Ferdinand Bolduc et André Perron.

SYNDICS D'ÉCOLES.

Comté de Bonaventure, Cox: MM. David Joseph, fils, en remplacement de M. David Joseph, père;

Comté d'Hochelega, Hochelega: M. James Vince nt, en remplacement de M. Samuel Kerr.

ERECTIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Le Lieutenant-Gouverneur a bien voulu, par Ordre en Conseil, en date du 27 octobre dernier, faire les érections de municipalités scolaires suivantes:

1o. Eriger en municipalité scolaire séparée, la paroisse de Ste. Marie de Blanford, dans le Comté de Nicolet, avec les mêmes limites qui lui ont été assignées par la proclamation du Lieutenant-Gouverneur, en date du huitième jour d'août de la présente année mil huit cent soixante et onze;

2o. Eriger en municipalité scolaire séparée, la paroisse de St. François-Xavier, dans le comté de Témiscouata, avec les limites suivantes, savoir: Bornée au Sud-Ouest par le Canton de Whitworth, ou la municipalité de St. Modeste, au Nord par la municipalité scolaire de St. Epiphane, c'est-à-dire, entre le quatrième et le cinquième Rang de Viger inclusivement; au Nord-Est par le Canton Denonville, au Sud par le Canton Demors; la dite municipalité scolaire devant comprendre les cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième Rang de Viger, sur tout le front de Viger, qui est le territoire maintenant érigé en paroisse pour fins religieuses et civiles.

DIPLOMES ACCORDÉS PAR L'ÉCOLE NORMALE LAVAL,

POUR ÉCOLE MOBILE.

Le 3 Juillet 1871: Melle. Esther Fiset.
Le 1er août 1871: Melle. M. Anne Célestine Bélanger.
Octobre 1871: Melle. Belzémire Marchand.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DE GASPÉ.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe (F. et A.) : M. Daniel Paquet.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (A) : Mlles Ellen Stewart et Jane Ann Ball.

1er août 1871.

P. VIBERT,
Secrétaire.

BUREAU CATHOLIQUE DE RICHMOND.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (A) : Mlle Ida C. McNalley.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de Classe, (A) : Mlles Mary A. Cokeley et Catherine Cokeley.

7 Nov. 1871.

F. A. BRIEN,
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE RICHMOND.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (A) : Mlles Jane Alexander Durham et Harriet B. A. Bothwell.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (A) : Mlles Nancy Scott, Sarah J. Scott et Catherine Lyons.

7 Nov. 1871.

C. E. CLEVELAND,
Secrétaire.

BUREAU DE SHERBROOKE.

ECOLE MODÈLE, 1ère Classe, (A) : Mlle Helen Bailey.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère Classe, (A) : Mlles Maria E. Brown, Mary Des Rochers, Persis Haseltine, Orphea A. Leet, Eva Morrill, Anna Stewart et MM. Stephen A. Hunting et Valmore J. Smith.

7 Nov. 1871.

S. A. HURD,
Secrétaire.

LISTE DES LIVRES APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DEPUIS SA FORMATION JUSQU'À CE JOUR.

N. B. Les lettres E. M. A., indiquent les livres approuvés pour les Ecoles Élémentaires, les Ecoles Modèles et les Académies respectivement. Les lettres P. et C. indiquent les livres approuvés par le Bureau Catholique ou par le Bureau Protestant.

LIVRES FRANÇAIS.

LECTURE.

Syllabaire pour les écoles élémentaires seulement, par MM. Juneau et Lacasse; Québec 1868; E.

Le Premier Livre de l'Enfance, par Poitevin; E.

Le nouveau traité des Devoirs du Chrétien, publié par les Frères des Ecoles Chrétiennes, E. C.

Nouvelle Méthode pour apprendre à bien lire. Par J. E. Juneau.

Lectures Instructives et Amusantes; en manuscrit. Par F. P. B. — E. C.

Nouveaux éléments de la Civilité Chrétienne pour les écoles élémentaires seulement, C. Delagrave et Cie., Paris; E.

Les Petites Fleurs de Poésie, par le Révd. M. Nantel.

Le livre des enfants, J. B. Côté; E.

GRAMMAIRE.

Grammaire de L'homond, édition de Julien, et les exercices sur la même; E.

La série des *Cours de Grammaire de Julien* et les exercices sur ceux; M.

Grammaire française élémentaire, par F. P. B.; E.

La grammaire complète de Poitevin; M. A.

Traité d'analyse grammaticale, par le même; M. A.

Traité d'analyse logique, par le même; M. A.

Cours complet de dictées, par le même; M. A.

La grammaire du premier âge, par le même; E.

La grammaire élémentaire, par le même; E.

Cours Gradué, par le même; E.

Grammaire française, par F. P. B.; E.

Grammaire de Bonneau et Lucat, revue par M. Michaud; E. M.

Abrégé de la Grammaire Française, deuxième édition, par C. J. L. Lafrance, Québec, 1867, E. M.

Traité d'analyse grammaticale, par N. Lacasse, Québec, 1867; E. M.

HISTOIRE.

Abrégé de l'Histoire du Canada, par F. X. Garneau; E. M.

Histoire Sainte, par demandes et par réponses; suivie d'un abrégé de la vie de N. S. Jésus-Christ; à l'usage de la jeunesse; Québec, 1852; imprimée chez T. Carey; E. C.

Histoire Sainte, par Drioux; publiée par E. Bélin, Paris; E. M. C.

Histoire de France, par le même; M. E. C.

Histoire d'Angleterre, par le même; E. M. C.

Précis de Mythologie, par le même; M. C.

Histoire ancienne, par le même; M. C.

Histoire Ecclésiastique, par le même; M. C.

Histoire du Moyen-Age, par le même; M. C.

Histoire du Canada, par le Révd. C. H. Laverdière, A. M.; E. M. A. C. et P.

GÉOGRAPHIE.

Abrégé de la Géographie Moderne, publié par la Société d'Education de Québec; E.

La Géographie Moderne de M. Holmes; M. A.

Géographie de MM. Montpetit et Devisme, pour les écoles élémentaires, les écoles modèles et les académies; P. et C.

Abrégé de Géographie de F. X. Toussaint, première et seconde édition, ainsi que la version anglaise pour les écoles élémentaires.

Géographie de feu M. l'abbé Holmes, revue et corrigée, pour les écoles modèles et académiques.

Abrégé de Géographie Moderne, par F. X. Toussaint; E. M. A.

MATHÉMATIQUE.

Arithmétique et Tenue des Livres.

Arithmétique de Bouthillier, publiée par MM. Crémazie; E.

Cours d'Arithmétique Commerciale, imprimé chez Eusèbe Senécal, Montréal, 1863; M.

Traité de Calcul Mental, par F. E. Juneau; E. M.

Traité Élémentaire d'Arithmétique, par F. X. Toussaint; E. M.

Traité Élémentaire d'Arithmétique, par L. H. Bellerose, Montréal, 1867; E. M.

Introduction à l'Arithmétique des Frères de la Doctrine Chrétienne; E.

Arithmétique Commerciale de Mensuration et de Comptabilité des Frères de la Doctrine Chrétienne; M. A.

Cours de Tenue des Livres en partie double et en partie simple, imprimé chez Eusèbe Senécal, Montréal, 1861; M.

Tenue des Livres en partie double et en partie simple, par N. Lacasse; E. M.

AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET PÉDAGOGIE.

Précis Élémentaire d'Histoire Naturelle, par Zeller; Paris, 1858. M. A.

Traité d'Agriculture Pratique, par J. F. Perrault, Montréal, 1858. E. M.

Réponses aux Programmes de Pédagogie et d'Agriculture, par M. l'abbé Langevin. Seconde édition.

Traité de Chimie Agricole, par le Dr. Larue, Québec, 1868. E.

Éléments de Botanique et de Physiologie Végétale, suivis d'une petite flore simple et facile de la Province de Québec, par M. l'abbé Ovide Brunet. E. M. A. C. et P.

Petit Manuel d'Agriculture, par M. le Docteur Hubert Larue.

LIVRES DIVERS.

Traité de l'Art Epistolaire, Sorel. E. M.

Psautier de David, suivi des Hymnes qui se chantent dans les différents temps de l'année. Mame, Tours, 1858. C.

Nouvelle Méthode d'Écriture, publiée par Eusèbe Senécal, en sept cahiers. Montréal, 1865. C.

Dictionnaire Classique de Bénard. Édition de 1863, Paris.

LIVRES MIXTES.

Petit Traité de Grammaire Anglaise, à l'usage des Ecoles Primaires, par Charles Gosselin, Québec. E.

Manuel d'Anglais: Grammaire et Thèmes, par P. Saddler, Paris, 1839. E.

Manuel d'Anglais: Thèmes et Syntaxe, par le même, Paris, 1840. E.

Grammaire Pratique de la langue Anglaise, par le même, Paris, 1848. M. A.

Cours de Versions Anglaises, par le même. M. A.

Manuel Classique de Conversation Française et Anglaise, par le même. M. A.

Nouveau Dictionnaire Portatif anglais-français et français-anglais, par le même. M. A.

Manuel d'Anglais. Sixième partie: Leçons de Littérature anglaise, par P. Sadler. Paris, 1841.

Manuel d'Anglais. Cinquième partie: Leçons de Littérature Anglaises par P. Sadler. Paris, 1841.

Manuel d'Anglais. Deuxième partie: Versions et Dialogues, par P. Sadler. Nouvelle édition. Paris, 1857.

Exercices Anglais, ou Cours de Thèmes gradués, par P. Sadler. Douzième édition. Paris, 1857.

Nouveau Cours de Langue Anglaise, sur le plan d'Ollendorf. Beauchemin et Valois, Montréal, 1868. E. M.

The Edinburgh High School French Grammar, par Charles Schneider, 1866. M. A.

The Edinburgh French Conversation Reader, par le même, 1866. M. A.

The Edinburgh High School French Manual, par le même, 1867. M. A.

The Dominion Phrase Book, professeur Darcy.

LIVRES LATINS ET GRECS.

- First Latin Reader*; for the use of Schools, by A. H. Bryce. Fourth Edition; 1864. A.
Second Latin Reader: with Notes and a Copious Vocabulary, by A. H. Bryce; 1863. A.
First Greek Reader; for the use of schools, by A. H. Bryce, 1863.
Elementary Latin Grammar; par le Dr. Léonard Schmitz. Publiée par R. Chambers. A.
Elementary Latin Exercises, par le même. Même éditeur. A.
Grammar of the Latin Language, par le même. Même éditeur. A.
Advanced Latin Exercises, par le même. Même éditeur. A.
School Dictionary of the Latin Language, publié par Chambers. A.

LIVRES ANGLAIS.

LECTURE.

- First Book for the use of Schools*, publié par J. Lovell. E.
The Metropolitan Illustrated Speller, publié par D. et J. Sadlier et Cie. New-York. E. C.
The Metropolitan Speller and Pictorial Definer, publié par le même. E. C.
The Metropolitan First, Second and Third Readers, publiés par le même. E. C.
The Metropolitan Fourth Reader, (édition de 1866, pour le Canada). Même éditeurs, Montréal. E. M. C.
The Catholic School Book, containing easy and familiar Lessons for the Instruction of Youth. C.
The Duty of the Christian, publié par les Frères des Ecoles Chrétiennes. E. C.
Murray's Spelling Book. E.
Word-Expositor and Spelling Guide: a School Manual exhibiting the Spelling, Pronunciation, Meaning and Derivation of all the important and peculiar words in the English language; with copious exercises for Examination and Dictation. By George Coutie, M. A. 1863. M.
The British American Reader, par Borthwick. E.
The Four Seasons: Being a New No. 3, Nelson's School Series. E.
Andrew's Dramatic Reader. E. M. A.

GRAMMAIRE.

- The Principles of English Grammar*, par W. Lennie; 1858. E.
English Word-Book: for the use of Schools: a Manuel exhibiting the Structure and Etymology of English words, par John Graham; 1862. A.

HISTOIRE.

- Lingard's History of England*, abridged; for the use of Schools. E. M. C.
Pinnock's Goldsmith Catechism of the History of England. E. P.
Pinnock's Improved Edition of Goldsmith History of England, par W. C. Taylor, L. L. D., Montréal. Lovell, 1859. M. A. P.
History of Canada, for the use of Schools and Families; par J. Roy, Septième édition; 1864. E. M.
A School History of Canada and of the other British North American Provinces, par J. G. Hodgins. M. A.
 DR. MILE'S NEW SERIES OF HISTORIES OF CANADA, entitled:
 1o. *A New History of Canada, 1534—1867*, to serve as a general reader in Secondary or Superior institutions. A. C. et P.
 2o. *A School history of Canada*, prepared for the Elementary and Model Schools. E. M. C. et P.
 3o. *The Child's History of Canada*, for the Elementary Schools. E. C. et P.

GÉOGRAPHIE.

- Lovell's General Geography*, par J. G. Hodgins, LL. B., etc., Montréal, 1861. E. M. A.
Modern School Geography and Atlas, par James Campbell. E. M.

ARITHMÉTIQUE ET TENUE DES LIVRES

- Arithmetic of the Irish National Series*, publié par J. Lovell; E.
Walkingham's Arithmetic; E.
Elementary Arithmetic in Decimal Currency, designed for the use of Canadian Schools. By John Hebert Sangster. Second Edition, carefully revised; 1861. Published by John Lovell. E.
A Comprehensive System of Book-Keeping, by Single and Double Entry. By Thomas R. Johnson, Accountant, Montreal, 1864; E. M.
Treatise on Practical Mathematics. Published by the same. A.
 2o. *Juneau's Compendium of Mental Arithmetic*; E. M.
Commercial Arithmetic, by the Brothers of the Christian Schools; E. M.
 3o. *Richardson's Arithmetic*, with metric tables; E. M.

AGRICULTURE, HISTOIRE NATURELLE ET PÉDAGOGIE.

- First Lessons in Scientific Agriculture*. For Schools, &c. By J. W. Dawson, LL. D., &c., Montreal; 1868. M. A.
Answers to the Programmes on Teaching and Agriculture: By Rév. J. Langevin. Second Edition.
Dawson's Hand Book on Zoology; M. A.

LIVRES APPROUVÉS A LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

- Sur la recommandation du comité catholique,
L'Abrégé de Géographie Moderne, par F. X. Toussaint, pour les écoles élémentaires, modèles et académiques.
Les Petites Fleurs de Poésie, par le Rév. M. Nantel.
 Et sur la recommandation des deux comités,
The Dominion Phrase Book, par le professeur Darcy.

CONCOURS POUR LA PUBLICATION D'UNE SÉRIE DE LIVRES DE LECTURES EN LANGUE FRANÇAISE POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES.

Sur la recommandation du comité spécial de la section catholique romaine, chargé d'aviser aux moyens de pourvoir à la publication d'une série de livres de lecture en langue française, pour les écoles catholiques romaines, il a été résolu, à la dernière réunion du Conseil de l'Instruction Publique d'ouvrir un concours à cet effet, et ce concours est actuellement ouvert aux conditions suivantes:

- 1o. La série devra se composer de cinq livres, trois pour les écoles élémentaires, et deux pour les écoles modèles et les académies.
- 2o. Chacun de ces livres devra contenir le premier, environ cent cinquante (150) pages; le deuxième et le troisième environ deux cent cinquante (250) pages; le quatrième et le cinquième, environ trois cents (300) pages; les trois premiers devront être de format in-18 et les deux derniers, de format in-12, la série de Lovell devant servir de type pour la partie matérielle. Dans les trois premiers livres, chaque leçon devra être précédée de colonnes de mots à épeler et suivie d'un petit résumé sous forme de questionnaire.

3o. Les sujets devront être traités d'une manière graduée et comprendront ce qui suit:

Pour les trois premiers livres, des morceaux de littérature en prose et en vers, choisis, au point de vue moral et religieux; des articles courts et faciles à retenir, sur l'histoire et plus particulièrement sur l'histoire sainte et l'histoire du Canada, et sur l'agriculture (spécialement appropriée aux besoins du pays; et, pour les deux derniers livres, des morceaux de littérature et de poésie d'un ordre plus élevé, choisis au même point de vue moral et religieux; des articles sur les mêmes sujets, mais plus étendus; et, en sus, des articles sur les sciences, les arts et l'industrie.

4o. Les autres conditions du concours sont comme suit:

1.—Les manuscrits doivent être adressés au Secrétaire du Conseil de l'Instruction Publique, avant le 1er Septembre 1872.

2.—Après que le Conseil, sur la recommandation du comité catholique romain, aura approuvé la série de livres qui aura été déclarée la meilleure par les juges, il en prendra le droit de propriété littéraire d'après la loi et en concédera l'usage à l'auteur ou aux auteurs pour l'espace de cinq années.

Québec, 15 Novembre 1871.

L. GIARD,
 Secrétaire-Archiviste.

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

Québec, 10 Novembre 1871.

- Liste des aspirants au Service Civil qui ont obtenu des certificats:
 Philippe Bégin dit Bourassa, de Québec, un certificat de seconde classe
 Etienne Poitras, de Québec, un certificat de seconde classe.
 George W. Racey, de Québec, un certificat de seconde classe.
 Onésime Fortier, de St. Jean de l'Isle, un certificat de seconde classe.
 PIERRE J. O. CHAUVIN,
 Secrétaire.

Le Conseil de l'Instruction Publique à sa séance de juin dernier a passé le règlement suivant:

RÈGLEMENT POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LES ÉCOLES NORMALES LAVAL ET JACQUES CARTIER.

- 1o. L'enseignement Théorique de l'Agriculture (y compris l'Horticulture et l'Arboriculture) doit se donner deux heures par semaine durant toute l'année scolaire;
- 2o. Cet enseignement doit comprendre 1° les différents sols et engrais, 2° les instruments et machines, 3° les divers assolements et rotations, 4° la race et le soin des animaux de ferme, 5° la plantation et la greffe des arbres, 6° la chimie agricole;
- 3o. Il doit être consacré à la pratique au moins deux heures par semaine en moyenne plus ou moins selon la saison;
- 4o. Ce temps destiné à la pratique doit être employé par les élèves soit dans le jardin, soit sur la ferme, à regarder les différents travaux, à en entendre expliquer le détail, et même à y prendre quelque part selon la capacité de chacun;
- 5o. Chaque élève doit aussi se mettre en état de montrer les diverses parties des instruments, expliquer leur destination et la meilleure manière de les construire.

Québec, 14 Juin 1871.

Approuvé par S. E. le Lieutenant-Gouverneur en Conseil le 16 octobre 1871.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUEBEC, PROVINCE DE QUEBEC, NOVEMBRE, 1871.

Concours pour la Publication d'une Série de Livres de Lecture Français pour les Ecoles Catholiques.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de ce concours qu'ils trouveront dans la colonne des avis officiels. Depuis longtemps, le Département de l'Instruction Publique s'est occupé à rechercher les moyens de procurer à nos écoles françaises des livres de lecture uniformes et gradués suivant l'âge et la capacité des élèves, mais jusqu'ici, parmi les livres déjà publiés, il a été à peu près impossible de trouver une série qui pût réunir exactement toutes les conditions requises. Ce qu'il faut, ce sont des livres moraux, attrayants, instructifs et nationaux. Il ne faut pas oublier que l'enfance et la jeunesse des écoles seront plus tard la nation, et que les premières notions qui leur sont inculquées sont celles qui impriment les traces les plus profondes et qui se reflètent davantage sur l'avenir. Il importe donc que les livres mis entre les mains de l'enfance et de la jeunesse soient aussi bien faits, aussi irréprochables que possible sous tous les rapports; que non seulement ils instruisent, comme nous venons de le dire, mais qu'ils offrent la science sous des dehors attrayants et qu'ils forment en même temps le caractère moral et national des enfants. La tâche est plus difficile qu'on ne le pense, mais elle n'est pas impossible.

Nous avons dans ce pays tout ce qu'il faut pour la conduire à bonne fin. C'est dans ce but que le Conseil de l'Instruction Publique annonce un concours ouvert à tous ceux qui voudront travailler à la composition d'une série de livres suivant le plan donné par le Conseil.

Les conditions du concours sont très-libérales, comme il est facile de s'en assurer en référant à l'avis qui en est donné, et les personnes qui entreprendront ce travail feront un œuvre non seulement patriotique et méritoire, mais encore très-rémunérative.

Revue Mensuelle.

Enfin les chiffres du recensement nous arrivent, les chiffres totaux, du moins. Voici le nombre d'habitants de chaque Province, avec l'augmentation depuis dix ans :

Ontario,—total, 1,620,842; augmentation, 224,751, ou 16.09 par cent; Québec,—total, 1,190,505; augmentation, 79,841, ou 7.18 par cent; Nouveau-Brunswick,—total, 285,777; augmentation, 33,730, ou 13.39 par cent; Nouvelle-Écosse,—total, 387,800; augmentation, 69,943, ou 17.21 par cent. La population totale est donc de 3,484,921 et l'augmentation totale de 395,265 donnant une moyenne de 13.46 par cent. Ces chiffres nous parviennent tout juste au moment où nous allons en avoir besoin pour calculer nos forces et compter nos soldats. Car, il faut bien le dire, cet événement, annoncé depuis si longtemps, remis, annoncé de nouveau, conté, demandé, est aujourd'hui passé dans le domaine des faits accomplis: les troupes anglaises ont laissé notre sol pour n'y revenir que dans le cas de guerre. Les relations de l'Angleterre avec les États-Unis sont telles aujourd'hui, cependant, qu'elles rendent la chose très-peu probable d'ici à longtemps.

Mr. Armstrong, de Sorel, vient d'être, de la part de la mère patrie, l'objet d'une distinction dont l'honneur se reflète sur toute la province; M. Armstrong a été nommé Juge-en-chef de l'île de Santa-Lucia, dans les Antilles; on sait que cette île est une ancienne colonie française où

les vieilles lois de la France, telles que nous les avons ici avant notre code, sont encore en force et forment le droit du pays.

Aux États-Unis, les affaires prennent une tournure dont plusieurs s'inquiètent. Une partie de la Caroline du Sud avait été mise sous l'empire de la loi martiale et le Président y avait suspendu l'*Habeas Corpus*. Cette contrée est depuis rentrée en grâce, mais le reste de l'état est tombé à son tour sous le coup d'une mesure semblable. A la dernière séance du Congrès, le président Grant avait fait voter une loi d'exception à cet effet. Son but apparent était de réprimer les désordres des Ku-Klux, mais on prétend qu'il n'avait pas d'autre raison qu'un intérêt électoral. On sait comme ces insinuations prennent vite de la consistance; aussi se manifeste-t-il de forts mécontentements dans les localités opprimées. D'autre part, voilà le mormonisme qui menace de devenir une cause de désordre. La loi qui semblait impuissante jusqu'ici vis-à-vis de ce délit non-quallité, vient enfin de l'envelopper dans ses lacets. Cet acte inattendu a jeté l'émoi parmi les disciples de Brigham Young. Celui-ci en pris la fuite. Les mormons n'ont pas eu la vie en rose, depuis leurs commencements. Ils s'étaient d'abord établis dans le Missouri d'où on les a chassés. Reconstitués dans l'Illinois, il leur fallait encore en déguerpir pour aller se réfugier dans Iowa et enfin dans l'Utah, sur les bords du Lac Salé. Leur petite colonie vivait tranquille et prospère à l'ombre des grands arbres et de la liberté, lorsque, malheureusement, le chemin du Pacifique est venu les mettre en contact avec les gentils. Si les autorités des États-Unis continuent leur poursuite, on prête aux Mormons l'intention d'aller s'établir au Mexique qui, paraît-il, leur offre un territoire aussi vaste que l'Utah. Un autre on dit prétend que le Mexique n'a jamais fait l'offre semblable et que Juarez et Porfirio Diaz lui donnent assez à elle-veux à démolir sans qu'il prenne sur lui de débrouiller ceux des autres. Enfin Brigham Young, le jeune, qui est arrivé dernièrement à New-York, déclare que le peuple choisi n'a pas l'intention de se révolter et qu'il courbera humblement la tête sous le joug de la loi. Peu de personnes croient que les Saints, comme ils s'appellent, pousseront l'abégation jusque-là.

Après le Grand duc Alexis, qui vient enfin d'arriver et que les New-Yorkais se proposent de fêter royalement, le grand personnage du moment est M. Tweed, l'ex-commissaire de la corporation de New-York. Nous disons l'ex-commissaire, seulement de confiance, car tout le monde est encore à se demander si Tweed a donné sa démission. Les reporters se disputent entre eux pour avoir des audiences et veulent à tout prix savoir à quoi s'en tenir sur cette démission. Tweed, soutient qu'il ne l'a pas donnée et qu'il n'a pas l'intention de la donner; mais on n'est pas satisfait. Il déclare de plus qu'il ira prendre son siège au Sénat le premier jour de l'ouverture des Sessions. O'Connor, le célèbre avocat, prétend le contraire. Qui l'emportera des deux? L'avenir nous le dira. Pendant ce temps-là, le public élégant se pousse aux portes du théâtre où la Neillon fait ses débuts dans la *Traviata* et dans *Faust*. Elle transporte son auditoire; on n'avait jamais vu le rôle de *Marguerite* dans *Faust*, rendu avec tant de perfection. Nous sommes heureux de voir que le public qui se passionnait l'hiver dernier pour les plates bouffonneries et la musique pousse d'Offenbach, n'a pas perdu complètement la mémoire du beau et trouve encore du charme dans la compagnie des grands maîtres.

Le Brésil a passé, il y a quelque temps, une loi à laquelle applaudiront tous les partisans de la véritable civilisation et de l'égalité bien entendue. A partir de la date de cette loi, le 29 septembre dernier, tous les esclaves appartenant au gouvernement sont affranchis; la loi déclare également libres tous les enfants nés après cette date d'esclaves appartenant à des particuliers. Pendant qu'au Brésil on se civilise, dans d'autres endroits on semble retourner un peu vers la barbarie et ce sont les pauvres Chinois qui en deviennent la cause innocente et en payent la façon. Le massacre de Los-Angeles (Californie) est une de ces atrocités qui révoltent et qui montrent jusqu'où peut aller une populace habituée à vivre libre du frein des lois. Deux partis de Chinois avaient en une querelle; on en était même venu aux coups. Un nommé Thompson ayant voulu intervenir pour aider le constable, a trouvé accidentellement la mort au milieu de la bagarre. De là la colère terrible de la foule qui se gonfle et se rue sur les quartiers chinois, renversant tout sur son passage. Toutes les habitations chinoises ont été ravagées par cette populace furieuse. Seize chinois ont été étranglés ou pendus, plusieurs ont trouvé la mort sous les décombres de leurs maisons renversées. On a retrouvé certains cadavres littéralement déchirés comme par la dent des bêtes féroces. Heureusement, les Chinois se sont enfuis vers les bois; autrement la perte de vies aurait été beaucoup plus considérable. Les pauvres citoyens du Céleste Empire n'ont pas décemment une réception invitante de ce côté-ci de l'Atlantique. Dans les grands centres où ils veulent remplacer les ouvriers en grève, on les chasse, ailleurs on les massacre; il est naturel, après tout qu'ils regardent leur civilisation comme supérieure à celle du reste de la terre.

A propos de grèves, la Prusse et l'Autriche viennent de s'entendre pour préparer des lois destinées à arrêter le progrès de l'Internationale en soumettant ses membres à une forte pénalité. S'ils réussissent à mater cette troupe de furieux, la société humaine leur pardonnera bien des choses.

L'Empereur Guillaume a surtout besoin de faire oublier le robuste soufflet que viennent de lui appliquer ses anciens administrés actuelle-

ment établis à Chicago, à propos de sa souscription et de celle de son fils au fonds des incendiés. Nous donnons simplement les résolutions adoptées à un meeting tenu dernièrement à cette effet. Ces résolutions portent en elles-mêmes leur commentaire ; en voici le procès-verbal :

“ Les Allemands libéraux de Chicago réunis en meeting le 28 octobre, ont adopté les résolutions suivantes :

“ Attendu que les Allemands citoyens de Chicago, pendant toute la période de la guerre franco-prussienne, et pour l'allègement des souffrances et des misères de leur compatriotes mutilés et estropiés en France, n'ont épargné ni sacrifices ni dépenses, et

“ Attendu que, maintenant, dans cette grande calamité qui a réduit notre ville et nos maisons en cendres, donnant à l'empereur et au prince héritier d'Allemagne l'occasion de témoigner leur reconnaissance de la libéralité des habitants allemands de Chicago, ils souscrivent en hésitant les misérables sommes de 1,000 et de 500 thalers respectivement ; il est unanimement

“ Résolu que nous, soussignés, autrefois sujets allemands, requérons les comités institués pour le secours de Chicago de rejeter avec indignation la misérable obole qui nous est offerte par Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, le prince héritier de Prusse et sa femme. Et il est en outre

“ Résolu que les soussignés souscrivent les sommes figurant ci-dessous en regard de leurs noms, afin que, réunies aux 1,500 thalers, elles soient distribuées parmi nos pauvres compatriotes qui ont été ruinés, mutilés ou estropiés par la guerre franco-prussienne et qui sont encore aujourd'hui sujets allemands. ”

Suivent les signatures, accompagnés des sommes souscrites.

Nous ne savons pas de quel bois se chauffe Sa Majesté Allemande, mais il faut qu'elle ait l'épiderme bien dur s'il ne lui en cuit pas un peu !

Les journaux d'Angleterre ont répandu dernièrement un rumeur qui a été contredite depuis, mais qui, croyons-nous, est loin d'être sans fondement. En présence des idées nouvelles qui se font jour partout, les lords auraient eu avec les délégués de la classe ouvrière, une entrevue dans laquelle on aurait arrêté les bases d'une certaine alliance entre les deux partis. On cite le nom du Marquis de Lorne sur la liste des lords. Quoi qu'on en dise, nous trouvons la chose non seulement possible, mais même fort probable. Il est inutile de se le dissimuler, les idées varient et prennent un autre cours. Avant longtemps, l'Angleterre aura à subir des changements : peut-être, alors, les lords que l'on blâme aujourd'hui, auront-ils lieu de se féliciter d'avoir pris cette petite mesure de précaution. Le peuple ne déteste pas les grands individuellement, il en déteste la caste. Moins vous serez partisan de la caste, plus vous serez en sûreté, ce qui n'amointrirait pas nécessairement la grandeur.

L'opinion publique n'a pas encore fini de s'occuper de la Reine. Quoique les craintes sur l'état de sa santé soient à peu près dissipées et que le parfait équilibre de ses facultés mentales soit officiellement constaté par le médecin royal, on trouve encore moyen cependant, d'occuper les masses à ses dépens. La tranquillité semble cependant rétablie du moins pour le moment.

En France, on s'occupe à reconstituer l'armée sur un pied qui la fasse ressembler le plus possible aux armées prussiennes. Le général de Cissey, ministre de la guerre s'est adressé aux généraux divisionnaires pour aviser aux moyens de faire apprendre la langue allemande à tous les officiers français. L'ex-empereur, de son côté, s'agitte dans sa solitude : il vient de publier une brochure sur les institutions militaires de l'Allemagne. Cette étude, comme la circulaire du général de Cissey, est peut-être un peu après coup, mais enfin, mieux vaut tard que jamais. Quoiqu'il en soit, le *Journal des Débats* passe cette brochure au crible et y découvre, avec le manque d'à-propos, une couleur tyrannique qui l'exaspère. “ La volonté du roi est la loi suprême, ” dit le code militaire prussien ; c'est là ce que Napoléon admire. Il ne veut pas qu'on dise : “ Je ne sers pas un homme, je sers mon pays. ” Cette formule, dit-il n'est qu'un prétexte à toutes les défections, à tous les parjures. Le *Journal des Débats* peut bien avoir raison, mais Napoléon peut bien aussi ne pas avoir tout-à-fait tort.

L'empereur n'est pas le seul cependant qui ait écrit sa brochure. Chacun écrit la sienne, la France en est inondée. Le prince Napoléon, McMahon, Bazaine et une foule d'autres ont lancé des écrits dans le public. Il semble que cette dernière partie, perdue sur le champ de bataille, doive se renouveler sur le papier. Il est triste cependant de voir tant de vaillantes épées laissées de côté pour faire place à la plume. Le courage qui a été vaincu et qui se tait jusqu'à la revanche a pour nous bien plus de grandeur que celui qui monte sur le treteau pour expliquer sa défaite.

La mort de M. Lambrecht a laissé dans le ministère un vide que M. Thiers vient de remplir en appelant M. Casimir Périer au ministère de l'intérieur. Casimir Périer n'était pas partisan de la politique de Thiers : il avait même fait une violente opposition à ses plans financiers. On voit cependant que le président veut continuer à faire de son cabinet un cabinet de conciliation et qu'il est fort au-dessus des petites rancunes personnelles ; le talent est appelé à prendre part à l'œuvre patriotique de quelque parti qu'il tire son origine. On va même jusqu'à dire que Thiers, dans une espèce de testament politique, a désigné Périer comme son successeur à la présidence. Car le système républicain paraît devoir prendre

racine en France. M. Thiers a en effet annoncé que, lors de la réouverture de l'Assemblée nationale, en décembre prochain, le cabinet proposera de mettre fin au régime provisoire actuel et d'établir définitivement la République. Le *Herald* de New-York, ne cache pas sa joie et dit à ce sujet :

“ L'établissement de la république fera de nouveau la France la nation pivot du continent européen. Comme aux premiers jours de la république, tous les peuples opprimés et abaissés tourneront vers elle des regards d'espérance. La république en France, c'est le salut ; car elle assurera la paix intérieure et la prospérité. La république en France, c'est la revanche ; car elle balayera tous les trônes et toutes les dynasties, ses ennemis héréditaires ” Nous avouons que toute cette tirade est d'un fort grand style, mais, n'en déplaise au *Herald*, nous n'y ajoutons pas la moindre foi. La république n'est ni l'espoir ni la revanche pour la France. La France n'a jamais été faite pour la république, pas plus que nous, pas plus que le peuple irlandais. Jusqu'à présent, la république, même aux États-Unis, ne s'est soutenue que grâce aux éléments hétérogènes dont elle est composée. Chacun avait assez de s'établir, de se protéger, sans songer à renverser le pouvoir pour tâcher, au milieu des ruines, d'en saisir une plus large part. Maintenant que le temps commence à créer aux États-Unis une nationalité, la république vacille sensiblement. De prime abord, ces idées peuvent sembler paradoxales, mais en y réfléchissant un peu, et surtout en leur donnant les développements que nous ne pouvons pas leur donner ici, on s'apercevra qu'elles sont profondément vraies. Il n'y a peut-être qu'un pays au monde où la république pourrait probablement vivre, et ce pays est l'Angleterre. Si d'ailleurs on étudie avec attention les paroles de Thiers lui-même, on verra qu'il est, en principe, opposé à la république et que tout ce qu'il entend faire, c'est de tirer le meilleur parti possible de celle qu'il a entre les mains.

Alphonse Karr vient de reparaitre dans l'arène du journalisme. Les “ Guêpes ” sont ressuscitées et l'élegant auteur y débute par une avalanche de vérités piquantes comme lui seul sait les dire. En présence de ce fait, Rochefort s'est ému et il a senti à son tour le besoin de ressusciter quelque chose, fût-ce la “ Lanterne. ” Malheureusement ses liens sont un peu serrés ; Victor Hugo—rien que cela—a voulu s'en mêler : il a adressé prière sur prière au président, en faveur de son bouillant ami : Thiers qui, sans être aussi poète, est plus prudent que Victor Hugo, a poliment mais fermement refusé. Là dessus le grand poète en a pris son parti et il a écrit une lettre sous forme d'adieu à Rochefort et de plainte à son pays. Cette lettre, toute bouffonne qu'elle est, ne fait pas rire. Quand on songe que le génie qui a produit tant de belles pages en est arrivé à écrire une lettre semblable, le cœur se serre et on a plutôt envie de pleurer. Rochefort, toutefois ne sera pas si mal, puisqu'il a toute une ville pour prison. Les procès des communeux se poursuivent activement. Dix-neuf individus impliqués dans l'assassinat des généraux Lecomte et Thomas, viennent de recevoir leur sentence : huit sont condamnés à mort et les autres à des termes divers d'emprisonnement. On dit, mais nous ne l'assurons pas, que Bismark aurait offert à la France de lui rendre Metz, en échange de Pondichéry. Le *Courrier des États-Unis* trouve cet offre très-avantageuse.

On prête aux Communes l'intention de se réunir et de tenter encore une fois le sort des armes. Le soulèvement a gagné jusqu'à l'Espagne où les ouvriers se sont mis en grève. On espère cependant que la chose ne prendra pas de proportions trop inquiétantes.

Nous allons oublier de mentionner l'inauguration du tunnel du Mont Cénis qui vient d'avoir lieu avec un certain éclat. Ce succès, sur lequel il s'élevait, il n'y a pas longtemps encore, bien des doutes, a profondément remué le monde scientifique. A l'heure qu'il est, il y a toutes espèces de projets dans l'air : tunnels, pont, viaducs, canaux, on ne parle plus que de construire ou de détruire ; ou va même jusqu'à vouloir assécher notre fleuve St Laurent. Il est à espérer qu'on échouera avant la fin.

Puisque les Alpes sont maintenant si faciles à franchir, nous pouvons bien risquer un coup d'œil sur l'Italie. Le roi Victor Emmanuel vient de faire son entrée à Rome et de se loger au Quirinal. Sa population l'a acclamé sur son passage. Son gouvernement toutefois continue à opprimer ceux qui sont restés fidèles à l'ancien régime et à faire évacuer les maisons religieuses et les cloîtres quand il ne réussit pas à les rançonner à son gré. En présence de ces tristes événements, Pie IX doit, dit-on, protester auprès de toutes les puissances européennes contre cette violation qui lui est faite au nom du plus fort. Le Pape a en outre manifesté son intention de se retirer en France. M. Thiers, après avoir fait tout en son pouvoir pour le dissuader, a mis à sa disposition le château de Pau, dans le Béarn, non loin des frontières d'Espagne.

Nous regrettons d'avoir à inscrire en tête de notre bulletin nécrologique, pour ce mois, le nom du lieutenant colonel Irvine que la mort a enlevé à l'âge de 69 ans. Mr. Irvine était surtout bien connu dans le monde officiel, où ses manières affables lui avaient valu un grand nombre d'amis. Il a été le principal aide-de-camp des gouverneurs-généraux du Canada depuis 1830 et était le père de l'Hon. George Irvine, solliciteur-général de la Province de Québec.

Un autre de nos concitoyens, M. Edward Burroughs, ci-devant notaire de cette ville, s'est éteint, il y a quelques semaines, à l'âge patriarcal de 81 ans. M. Burroughs était universellement connu et respecté à Québec dont toute la population regrettera longtemps l'estimable

vieillard qui connaissait presque chaque personne par son nom et avait un mot agréable pour tous. Il a passé la plus grande partie de sa vie au palais de justice et c'est à lui que nous devons l'excellent système d'administration que nous possédons actuellement dans les greffes de la Cour. Il était le père de M. John Burroughs, le protonotaire actuel.

La "Gazette de Joliette" nous annonce de son côté le décès de M. Charles Baby, avocat de Sandwich, Ontario. M. Baby était âgé de 65 ans. Il était greffier de la Paix depuis 1836. C'était un homme dévoué à la cause de l'éducation, qu'il a toujours travaillé à répandre dans sa ville natale. Il était depuis un grand nombre d'années syndic des écoles catholiques de Sandwich.

Nous devons en terminant offrir nos sympathies à notre artiste et littérateur distingué, M. Ernest Gagnon, pour la perte douloureuse qu'il vient de faire. Madame Gagnon (née Caroline Nault), vient d'être enlevée prématurément à sa jeune famille, à l'âge de 33 ans; elle était fille du regretté Dr. Nault, un des citoyens les plus estimés de notre ville. Tous les amis de M. Gagnon — et ils sont nombreux — partagent cette douleur qui vient de le frapper dans ses plus chères affections.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— *Education en Angleterre.* — L'éducation dans la Grande-Bretagne (Angleterre, pays de Galles et Ecosse) progresse sensiblement. Voici, d'après les comptes rendus officiels d'inspection, le nombre d'écoles primaires et le nombre d'enfants qui ont fréquenté les écoles durant les quinze années écoulées, de 1855 à 1869 :

Années.	Ecoles.	Ecoliers.
1855	4,800	569,076
1856	5,179	615,305
1857	5,398	700,872
1858	6,641	821,744
1859	6,586	880,131
1860	7,272	962,932
1861	7,705	1,028,690
1862	7,569	1,057,426
1863	7,739	1,092,741
1864	7,891	1,123,291
1865	8,438	1,246,055
1866	8,753	1,287,604
1867	9,340	1,391,100
1868	9,891	1,527,665
1869	10,837	1,639,502

Le parlement a voté différentes allocations pour les écoles de la Grande-Bretagne, qui se sont élevées, en 1869, à 820,827 liv. st., tandis qu'elles ne s'élevaient qu'à 369,602 liv. st., en 1855.

Les allocations de 1869 se répartissent de la façon suivante :

Pour édifices, réparations et dotations des écoles primaires, 34,828 l. st.; pour augmentation des honoraires de maîtres et maîtresses d'école ayant leur certificat, 34,629 l. st.; pour salaires d'aides instituteurs, 3,667 l. st.; pour secours, indemnités à des professeurs particuliers, 43,508 l. st.; pour allocations annuelles à des collèges, 72,512 l. st.; allocations à des écoles du soir, industrielles, correctionnelles, 635 l. st.; dépenses d'inspection, 60,889 l. st.; dépenses de l'administration, 22,672 l. st.; divers, 4,588 l. st.; allocation réglementaire déterminée par la loi, 542,899 l. st. Total, 820,827 l. st.

Le *blue-book* (livre bleu) pour la session parlementaire de 1870 présente une première partie du rapport de la commission nommée en 1868. dans le but de faire une enquête sur l'éducation et l'instruction primaire du royaume d'Irlande. Sept volumes complètent le dit rapport, contenu lui-même dans un volume de 600 pages. Le recensement des écoles primaires, fait par la police, à l'instigation de la commission, le 25 juin 1868, démontre que plus de 45 p. 100 des enfants en âge d'aller à l'école y assistent ce jour là. La publication des dernières parties du travail aura lieu pour la session prochaine du parlement.

— Le Juge Aylwin, dont nous avons annoncé le décès dans notre dernier numéro, a légué sa bibliothèque au collège Morrin de Québec. Le legs ne s'étend pas cependant aux ouvrages de sa collection dont le collège possède déjà des exemplaires et qui, à cause de cela, ne lui seraient d'aucune utilité. Pour qu'il a connu les aptitudes littéraires et scientifiques de l'éminent juge il est facile de se rendre compte de la munificence de ce don, qui fait l'éloge de ceux qui en sont l'objet aussi bien que celui du donateur. Sa bibliothèque passait pour l'une des plus belles collections privées qui soient dans ce pays.

— *Instruction publique en Russie.* — Après la réorganisation maintenant accomplie des établissements d'instruction secondaire, gymnases et autres, c'est maintenant l'instruction primaire qui attire le plus l'attention du gouvernement.

La population étant extrêmement disséminée sur le territoire russe, il n'y a pas à songer à l'instruction obligatoire dans le sens rigoureux du mot; cependant, sans imposer une obligation directe, on sent qu'il y a quelque chose à corriger à la législation pour engager les classes inférieures dans les villes et les villages à fréquenter les écoles élémentaires. On agit déjà en ce sens; mais ce n'est pas suffisant. Dans le royaume de Pologne, le terrain est plus favorable, parce qu'il est mieux préparé. Pendant les quarante ou cinquante dernières années, le nombre des écoles a été considérable. Le gouvernement de Varsovie seul en comptait 800 pour sa part.

Avec le temps, il est vrai, ce chiffre s'est réduit à moins d'un tiers; mais, sur beaucoup de points, les bâtiments d'école sont encore debout et avec la création d'écoles normales pour les instituteurs, création que l'on pousse activement, le personnel enseignant ne fera pas défaut. Les paysans à qui on a accordé une certaine autonomie, pour l'administration de la commune, commencent à sentir les avantages d'une instruction plus développée. Par malheur, dans les villages, les huilliers et leurs chevins ne savent, pour la plupart, ni lire, ni écrire; mais on va sérieusement s'occuper de remédier à cet état de choses. Dans cet état des esprits, le moindre paragraphe dans la loi suffirait pour provoquer une fréquentation plus assidue des écoles, sans pour cela recourir à l'instruction obligatoire. — *Nouvelle Gazette de Prusse.*

— *Les Ecoles Gratuites aux Etats-Unis.* — Partant de ce principe qu'un Etat républicain — et l'on peut ajouter tout état quelconque, monarchie aussi bien que république — n'a de base solide que par l'instruction et les lumières, le gouvernement de Washington n'admet pas qu'il existe une commune dépourvue d'une école gratuite où se distribue à tous l'instruction primaire. Mais, en cette matière comme en bien d'autres, les hommes d'Etat américains ont été merveilleusement servis par les conditions territoriales dans lesquelles ils se trouvent si heureusement placés. Maîtres d'immenses espaces de terre, pouvant disposer en quelque sorte sans mesure des immenses contrées du Far West, ils ont doté les "free schools" avec une libéralité dont les habitants de l'Europe moderne pourraient difficilement se faire une idée.

Pour concevoir rien de pareil, il faut, par l'imagination, se reporter aux grands siècles du moyen âge, où l'Eglise était la grande puissance territoriale et où ses monastères, refuge des lettres, et ses écoles, seules chaires d'enseignement, pouvaient disputer de richesses avec les hauts barons, comme aujourd'hui les free schools rivalisent aux Etats-Unis avec les grands propriétaires fonciers.

En effet, dès qu'un Etat se forme, le gouvernement, après en avoir divisé le sol en communes, *townships*, de 6 milles carrés, met en réserve sur cette étendue un espace de 840 Acres, qui deviennent immédiatement la propriété de la nouvelle école. Aujourd'hui cette dotation ne s'élève pas pour les écoles primaires à moins de 68 millions d'Acres, superficie qui égale à peu de chose près les 6/9 de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande réunies.

Ce sont là des procédés que malheureusement la France pas plus que l'Angleterre ne peuvent employer pour résoudre la question de la gratuité de l'enseignement primaire. Mais ils suggèrent du moins cette réflexion, en ce qui concerne la France, que ces donations par lesquelles l'Etat américain pourvoit si largement à l'entretien des free schools, pourraient chez nous être appliquées, sinon entièrement, du moins dans une certaine mesure, par l'initiative et la générosité privées, si notre législation ne mettait en cette matière de fâcheuses restrictions à la liberté individuelle. — *Courrier d'Ontario.*

BULLETIN GÉOGRAPHIQUE.

— *Population des Etats-Unis par groupes d'Etats et territoires.* — La division géographique et politique de l'Union américaine se compose de six groupes distincts connus sous le nom de Nouvelle-Angleterre, Etats du Centre, Etats de l'Ouest, Etats du Sud, Etats du Pacifique et territoires.

Les Etats de la Nouvelle-Angleterre sont au nombre de six, à savoir: le Maine, le New-Hampshire, le Vermont, le Massachusetts, le Rhode-Island et le Connecticut. La population de ces six Etats s'élève au chiffre de 3,487,924 habitants.

On compte six Etats du Centre: New-York, le New-Jersey, la Pensylvanie, le Delaware, le Maryland, la Virginie occidentale, Etats auxquels il faut ajouter le district de Columbia, dans lequel la capitale, Washington, est située. La population de ces six Etats est de 10,248,628 habitants.

A l'Ouest, l'Union compte onze Etats: l'Ohio, l'Indiana, l'Illinois, le Michigan, le Wisconsin, le Minnesota, l'Iowa, le Kansas, le Nebraska, le Missouri et le Kentucky. Le chiffre des habitants de ces onze Etats s'élève à 14,235,425.

Le Sud compte également onze Etats: la Virginie, la Caroline du nord, la Caroline du sud, la Georgie, la Floride, l'Alabama, la Louisiane,

le Texas, le Mississippi, l'Arkansas et le Tennessee. Ces Etats ont une population de 9,490,105 habitants, y compris les nègres.

Trois Etats placés sur le littoral du Pacifique dont ils prennent le nom, forment la limite occidentale de l'Union. Ce sont la Californie, le Nevada et l'Orégon. Ils contiennent à eux trois une population de 693,737 habitants.

Les territoires sont au nombre de neuf, à savoir : Washington, Colorado, Dakota, Indian, Arizona, Montana, New-Mexico, Wyoming et Utah. La population des territoires s'élève à 311,030 habitants.

RÉCAPITULATION		Population.
Nouvelle Angleterre..	6 Etats.	3,487,924
Etats du Centre.....	7 —	10,248,628
Etats de l'Ouest.....	11 —	14,285,425
Etats du Sud.....	11 —	9,490,105
Etats du Pacifique....	3 —	693,737
Territoires.....	9 —	311,030

38 Etats et 9 territoires contenant 38,516,829 âmes.

Au premier rang, par ordre de population, nous trouvons l'Etat de New-York contenant 4,357,647 habitants. Immédiatement après vient la Pensylvanie qui en compte 4,305,212. C'est donc au centre que la population est le plus dense. Après cela viennent dans l'Ouest, l'Etat de l'Ohio renfermant 3,665,002 habitants et l'Illinois, 2,538,400.

Au début, les Etats de la Nouvelle-Angleterre et du Centre se composaient d'émigrants anglais avec une légère addition de sang hollandais. Depuis lors une forte proportion d'Irlandais et d'Allemands est venue s'ajouter à ce courant de façon à le modifier d'une façon sensible. Ainsi, dans l'Etat de New-York, sur une population de 4,357,657 âmes, on compte 1,130,017 étrangers, c'est-à-dire un peu moins du tiers. En Pensylvanie, la proportion, quoique moindre, est toutefois très-considérable : 541,000 étrangers sur un chiffre d'environ 3 millions d'habitants. Mais c'est surtout dans le groupe occidental que cette proportion est le plus accentuée. L'Ouest, sur une population de plus de 12 millions, renferme 2 1/2 millions d'étrangers, principalement allemands, auxquels il faut ajouter 2 autres millions pour les enfants nés en Amérique, que la statistique compte comme Américains.

Une des singularités de cette statistique est la disparité entre la superficie de certains Etats et leur population. Par exemple, un seul Etat, celui de New-York, renferme une population supérieure de près d'un million à celle de la Nouvelle-Angleterre qui compte six Etats, et de près de trois millions de plus que le Texas, dont l'étendue est au moins le triple de la sienne.

Dans les six groupes formant l'ensemble de l'Union, la prépondérance numérique appartient au groupe occidental qui contient une population de quatorze millions d'âmes, tandis que le groupe du centre qui vient immédiatement après n'en compte que dix millions, chiffre rond. Aussi la balance du pouvoir, ainsi qu'on le dit aux Etats-Unis, appartient-elle au groupe occidental, d'après ce principe de la démocratie américaine qui veut que les majorités numériques l'emportent à la pluralité des voix sur les minorités quelle que soit, du reste, la supériorité de fortune, d'intelligence et de savoir de ces dernières.

Le groupe susdit a très-près de 10 millions d'habitants; mais il faut remarquer que sur ces 10 millions d'habitants, quatre millions appartiennent à la race noire.

C'est donc à l'Ouest et au Centre qu'appartient aujourd'hui la prépondérance politique et l'administration du pays.

Quant aux Etats du Pacifique, dont l'établissement ne remontent pas au delà de vingt années, ils ont, grâce aux nombreuses mines d'or et d'argent qu'ils possèdent et à leur position exceptionnelle sur le plus grand océan du monde, position qui les met en rapport direct avec la Chine et l'Australie, un avenir des plus brillants: A cela vient s'ajouter le commerce avec toute la côte de l'Amérique centrale et méridionale, commerce qui va croissant de jour en jour. Nous ne mentionnerons ici que pour mémoire Alaska ou l'Amérique russe, nouvellement acquise par les Etats-Unis; ce territoire n'ayant pas été suffisamment exploré pour que nous puissions en parler avec connaissance de cause.

La plupart des territoires inclus dans notre liste n'ont encore qu'une faible population; mais plusieurs d'entr'eux sont riches en mines d'or et d'argent.—*Journal Officiel.*

BULLETIN DES SCIENCES.

— *Machine à parler.* — Le *Sun* annonce qu'une Française, Madame Faber, est arrivée à New-York la semaine dernière pour exhiber aux Etats-Unis une machine qui parle, au moyen d'un clavier comme celui d'un piano. M. Faber en est l'inventeur. Cette pièce de mécanique est assez compliquée de fils de laiton, tubes en caoutchouc, cordes d'instruments de musique, planchettes en bois, etc. Cependant il n'y a pas de paroles, allemandes, françaises, anglaises, etc., si difficiles à prononcer qu'elle ne fasse entendre avec autant de distinction que la langue la mieux pendue. A l'une des questions du *Reporter* la machine a répondu : *I-am-a-mere-machine-but-I-can-talk-as-well-as-you, sir.*

— *La mer et sa phosphorescence.* — Dans la séance de l'Académie des Sciences du 2 novembre, il a été donné lecture d'une note reçue de M. Emile Duchemin et qui contient de curieux détails sur les causes de la phosphorescence de la mer.

Pour l'auteur, le phénomène n'est pas dû, comme quelques naturalistes ou physiiciens l'ont répété, à l'état électrique des eaux, de l'atmosphère et à la présence de détritits organique, mais bien à des myriades d'infusoires du genre *noctiluca miliaris*, qui présentent, à la simple vue, l'apparence de très-petits œufs de poisson. Plus on agite l'eau de la mer, et plus ces petits êtres semblent s'irriter et devenir phosphorescents. Avec une bouteille d'eau prise quand les vagues sont en feu, on peut ensuite, en l'agitant, produire le phénomène de la phosphorescence. Si l'on dépose la bouteille dans de l'eau chaude de 39°, les effets lumineux augmentent d'intensité, Si l'on continue à élever la température, l'animalcule meurt à ou vers 41°.

La phosphorescence, continue M. Duchemin, ne survit pas à la mort de l'infusoire, et elle ne peut être régénérée.

Les animalcules supportent le froid fait autour de la bouteille au moyen du chlorhydrate d'ammoniaque et du nitrate de potasse. Le refroidissement semble surexciter les phénomènes lumineux, comme l'élévation de température ou l'agitation du liquide. M. Duchemin en conclut que pour lui la mer peut se montrer phosphorescente pendant les plus grands froids.

Les infusoires répandent une lueur très-brillante quand on ajoute à l'eau de mer, soit un acide étendu, soit de l'alcool; mais la phosphorescence ne survit plus, quand, à l'eau de mer, on substitue l'eau douce, et les excitants ordinaires, alcool, acide, restent sans effets.

L'animalcule, soustrait pendant plusieurs jours à la lumière, même pendant quinze jours, conserve encore après ce laps de temps, sa faculté phosphorescente.

L'électricité agit vivement sur ces petits êtres et accroît leur lumière.

L'auteur se demande par quel mécanisme étrange ce petit monde d'incompréhensibles êtres apparaît ainsi tout à coup à la surface, pour rendre la mer phosphorescente. Il a pris de l'eau de mer et l'a placée sur le rivage, dans de vastes récipients, aux époques où le phénomène paraissait vouloir se produire. L'eau fut filtrée : la phosphorescence ne se manifesta pas. Toutefois, une méduse, déposée dans l'un des récipients, rendit la surface du liquide filtré lumineux. L'effet était simplement dû, comme on le constata ensuite, à la présence des infusoires entraînés par la méduse.

M. Duchemin mentionne encore la singulière éruption que paraissent amener sur la peau les infusoires phosphorescents. Ces petits êtres, dessinés par l'auteur, sont armés d'une trompe microscopique, agissant par succion sur la peau. La plupart des personnes qui se baignent et qui ont la peau fine et délicate, portent ainsi des traces d'exanthème, un peu comme si elles avaient été piquées par des orties.

Comme on le voit par les citations qui précèdent, les détails transmis par M. Duchemin sont intéressants et font souhaiter que ces observations soient poursuivies.—*Journal du Havre.*

— *Expédition scientifique allemande en Asie-Mineure.* — Une expédition scientifique allemande est arrivée à Smyrne, écrit-on de cette ville à la *Gazette d'Augsbourg*; elle se propose de faire des recherches archéologiques dans les localités les plus importantes de l'Asie-Mineure. L'expédition se compose des professeurs Ernest Curtius, Starek, Adler et d'un major qui appartient au grand état-major général à Berlin. La chaloupe canonnière, le *Météore* a été mise à la disposition de ces messieurs, afin qu'ils puissent entreprendre avec le plus de facilité possible les excursions qui leur seront nécessaires sur les côtes, dans l'intérieur et dans les îles.

La mission a fait exécuter des fouilles à Ephèse, pour la *Diletanti's Society* de Londres, et les savants se sont ensuite dirigés vers Sardes.

Sous le ministère Manteuffel, on avait déjà entrepris en cet endroit des fouilles qui avaient coûté fort cher, sans aboutir à un résultat sérieux. Il faut espérer qu'elles seront conduites cette fois avec plus d'intelligence, et que si l'on ne fouille pas le sol, on fixera au moins l'emplacement de Sardes et les limites de ses ruines. Un trop long séjour sur les lieux serait imprudent, car la chaîne des colines sur laquelle s'élève la nécropole des rois de Lydie, est coupée de marais et de prairies habitées par la fièvre. Hérodote mentionne déjà ces tombeaux célèbres et il décrit assez exactement le *tumulus* où était enterré le roi Alyatte; quant à Strabon, il regrette que de son temps on ne connût même plus la langue lydienne. Espérons dit la *Gazette d'Augsbourg* que les membres de la mission scientifique jetteront quelque lumière sur ces différents points.

— *Assèchement du St. Laurent.* — Tandis que nos entrepreneurs marchands de Montréal s'occupent du creusement du lac St. Pierre, voilà que du côté de Chicago, l'on veut assécher le port de Montréal, en détournant le cours des eaux des lacs Michigan, Supérieur, Huron et Erie.

Ce projet, quelque gigantesque qu'il soit, ne paraît pas physiquement impossible aux yeux de tout le monde. On sait que les eaux du lac Michigan sont déjà en communication directe avec les tributaires du Mississippi, au moyen de la rivière et du petit canal de Chicago. Il ne

s'agirait que de creuser un canal d'une vingtaine de pieds et le niveau de l'eau du Michigan étant changé, le courant de décharge se fera vers le Mississippi, qui deviendrait un fleuve plus profond et plus considérable, et les eaux du St. Laurent se trouveraient privées de toute l'alimentation actuelle des grands lacs.

On calcule que la rivière Niagara se trouverait asséchée, immédiatement au pied de la grande chute.

C'est peut-être, en prévision de cette éventualité que l'on fait courir les bruits que la compagnie Allan va se défaire de ses gros steamers pour acheter le Grand-Tronc.

Toutefois, on voit que ce plan dépasserait en proportion le percement de l'Isthme de Suez et du Mont Cenis.

En Europe on s'occupe de ce projet.

La *Pall Mall Gazette*, de Londres, craint que quelque jour Chicago ne ruine le Canada. Pour cela, tout ce que Chicago aurait à faire serait simplement de creuser un canal de 13 pieds de profondeur à travers les terrains calcaires qui bordent la baie méridionale du Lac Michigan et alors les eaux qui se jettent au nord dans le St. Laurent, couleraient au sud vers le Mississippi et le Golfe du Mexique.

La *Pall Mall Gazette* dit que cette opinion est aussi celle de la Société Géographique Anglaise. Cette société est d'avis que la variation des niveaux des lacs par rapport à celui de la mer est, jusqu'à ce que l'on arrive à la chute de Niagara, très ordinaire: Le Lac Supérieur a 600 pieds de hauteur; les lacs Huron et Michigan, 572 pieds, et le Lac Érié, 565 pieds, tandis que le Lac Ontario dans lequel tous les autres lacs vont se jeter, *viâ* Niagara, n'a que 232 pieds.

En conséquence, si Chicago creusait un canal avec une chute de 13 pieds dans la Rivière de l'Illinois, les eaux des lacs se dirigeraient de ce côté au lieu du côté de Niagara; le St. Laurent diminuerait de beaucoup et le Mississippi, le grand fleuve américain, augmenterait proportionnellement; on aurait une artère de navigation facile du Lac Supérieur au Golfe du Mexique; la rivière Niagara serait mise à sec et les grains et produits de toutes sortes seraient expédiés en Europe par la route de la Nouvelle Orléans, au lieu de celle du St. Laurent.—*Constitutionnel*.

—On lit dans le *Times* qu'une lettre reçue de Demerara annonce la mort goudaine de M. le docteur Beauperthuis, médecin français, qui avait été envoyé par le *Colonial Office*, sur la désignation du Collège royal des médecins, aux Indes Orientales, afin d'expérimenter sur place le procédé de traitement et de guérison de la lèpre, que le docteur avait recommandé comme efficace. M. Beauperthuis est mort d'une attaque d'apoplexie.

ANNONCES.

MADAME THIVIERGE

Ouvrira le premier Mai, à St. Félix du Cap Rouge, à sept milles de Québec, un Établissement pour l'éducation d'une classe choisie de huit ou dix jeunes demoiselles. Les études comprendront l'Anglais et le Français dans toutes les branches enseignées dans une école modèle, la musique, le chant, les divers genres de Dessin, la Peinture Orientale et à l'huile, et la confection des ouvrages en cire, soit des fleurs, soit des fruits, etc.

Trois institutrices seront chargées de l'enseignement. Une Dame Anglaise sera à la tête des classes anglaises; une Dame Française enseignera la Langue Française; Madame Thivierge donnera elle-même des leçons de musique et de beaux arts.

CONDITIONS:

	Par terme 11 semaines.
Pension avec l'étude de l'Anglais et du Français.....	\$24.00
Musique.....	6.00
Peinture.....	6.00
Dessin.....	3.00
Un cours de leçon d'ouvrages en cire.....	8.00

La table sera copieusement servie, et Madame Thivierge donnera une attention particulière à la santé de ses élèves. Le Cap Rouge est admirablement situé et renommé par la salubrité de l'air. On engagera les élèves à prendre des exercices journaliers, et madame Thivierge fera tout en son pouvoir pour donner satisfaction aux parents qui voudront bien lui confier le soin de leurs enfants.

Pour renseignements et plus amples détails, on pourra s'adresser à Madame Thivierge, Cap Rouge, Madame E. I. Dalkin, Cap Rouge, Révérend P. J. Drolet, Curé; C. W. Wilson, Ecuier, Rue St. Pierre, Québec; Robert J. Young, Ecuier, James Bowen, Fils, Ecuier, Rue St. Pierre, Québec. ou au Cap Rouge; J. B. Forsyth, Ecuier, Cap Rouge; Edson Fitch, Ecuier, St. Romuald.

ap Rouge, 10 Mars, 1871.

DICTIONNAIRE
GENÉALOGIQUE
DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBE C. TANGUAY

Avec un Fac-Simile de la Première carte inédite de la Nouvelle-France en 1641.

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centins pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

- J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.
- J. N. BUREAU, Trois-Rivières.
- E. L. DESPRES, Maître de Poste, St. Hyacinthe.
- JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Luce de Rimouski.
- A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.
- R. OUELLET, " " L'Islet.
- F. H. GIASSON, " " L'Ause à Gilles.
- E. LEMIEUX, Ottawa.
- F. X. VALADE, Longueuil.
- L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM. DUBEAU & ASSÉLIN, pourront s'adresser à M. L. M. CREMAZIE, Libraire, Québec.

En vente chez l'Éditeur
EUSÈBE SENÉCAL,
10, Rue St. Vincent, Montréal.

NOUVEAU COURS

DE

LANGUE ANGLAISE

SELON LA

METHODE D'OLLENDORFF

A L'USAGE DES

ÉCOLES, ACADEMIES, PENSIONNATS ET COLLEGES

Ouvrage approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec.

2de Edition, Revue et Corrigée

1 volume in-12, Cartonnage élégant avec dos en cuir.

PRIX A LA DOUZAINE - - - - \$4.00

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
Nos. 237 & 239, Rue St. Paul, Montréal.

Et chez tous les Libraires de la Province de Québec.

AUSSI:

La Clef des Exercices des ouvrages ci-dessus. Prix: 75 cts. l'exemplaire

NOUVEL ABRÉGÉ

DE

GÉOGRAPHIE MODERNE

A L'USAGE DE LA JEUNESSE

PAR L'ABBÉ HOLMES

SEPTIÈME ÉDITION

Entièrement Revue, Corrigée et Considérablement Augmentée

PAR

L'ABBÉ L. O. GAUTHIER

Professeur d'Histoire au Séminaire de Québec.

Un Volume in-12 de 350 pages. Cartonné \$4.00 la douzaine.

J. B. ROLLAND & FILS,
Libraires-Éditeurs.

En vente chez tous les Libraires et les principaux Marchands

IMPRIMÉ PAR EUSÈBE SENÉCAL MONTRÉAL.